

S O M M A I R E
du recueil des actes administratifs
de la préfecture de la région CHAMPAGNE-ARDENNE
n° 2 du 12 février 2015

Vous pouvez consulter ce recueil des actes administratifs dans sa version "mise en ligne"
sur le site internet de la préfecture de la région Champagne-Ardenne, préfecture de la Marne
dont l'adresse complète est la suivante :

<http://www.champagne-ardenne.pref.gouv.fr/>

MESURES NOMINATIVES	4
D.I.R.E.C.C.T.E. – DIRECTION REGIONALE DES ENTREPRISES, DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION, DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI	4
<i>Arrêté en date du 2 février 2015 portant composition du comité technique de service déconcentré de Champagne-Ardenne</i> -----	4
A.R.S. – AGENCE REGIONALE DE SANTE	5
<i>Arrêté ARS N°2014-995 du 17 octobre 2014 relatif à la désignation des représentants des usagers de la Commission des Relations avec les Usagers et de la Qualité de la Prise en Charge (CRUQPC) du Centre Hospitalier de Sedan</i> -----	5
A.R.S. – AGENCE REGIONALE DE SANTE	6
<i>Arrêté n°2014-1187 en date du 20 novembre 2014 portant composition du bureau local de vote à l'élection professionnelle du Comité Technique Ministériel des Affaires Sociales</i> -----	6
A.R.S. – AGENCE REGIONALE DE SANTE	6
<i>Arrêté n° 2014 – 1360 en date du 16 décembre 2014 relatif à la désignation des membres du jury dans le cadre de la procédure régionale de sélection préalable du concours d'entrée en Instituts de Formation en Soins Infirmiers pour les candidats non bacheliers pour l'année 2015</i> -----	6
A.R.S. – AGENCE REGIONALE DE SANTE	7
<i>Arrêté ARS N°2015-049 du 19 janvier 2015 fixant la composition de la CRSA Champagne-Ardenne</i> -----	7
A.R.S. – AGENCE REGIONALE DE SANTE	15
<i>Arrêté N°2015-052 du 19 janvier 2015 fixant la composition de la Commission spécialisée de l'organisation de soins de la CRSA Champagne-Ardenne</i> -----	15
A.R.S. – AGENCE REGIONALE DE SANTE	18
<i>Arrêté n°2015-053 du 19 janvier 2015 fixant la composition de la commission de coordination des politiques publiques dans les domaines de la prévention, santé scolaire, santé au travail et protection maternelle et infantile</i> -----	18
A.R.S. – AGENCE REGIONALE DE SANTE	20
<i>Arrêté n°2015-054 du 20 janvier 2015 fixant la composition de la Commission des Relations avec les Usagers et de la Qualité de la Prise en Charge (CRUQPC) du Centre Hospitalier de Saint-Dizier</i> -----	20
A.R.S. – AGENCE REGIONALE DE SANTE	20
<i>Arrêté N°2015-055 du 22 janvier 2015 fixant la composition nominative du conseil de surveillance du Groupe Hospitalier Sud Ardennes (Ardennes)</i> -----	20
A.R.S. – AGENCE REGIONALE DE SANTE	22

<i>Arrêté N°2015-009 du 06 janvier 2015 fixant la composition nominative du conseil de surveillance de l'Etablissement public de santé mentale de la Marne (Marne)</i> -----	22
A.R.S. – AGENCE REGIONALE DE SANTE	23
<i>Arrêté N°2015-010 du 6 janvier 2015 fixant la composition nominative du conseil de surveillance du Centre Hospitalier de Fumay (Ardennes)</i> -----	23
ARS – AGENCE REGIONALE DE SANTE	24
<i>Arrêté N°2015-011 du 8 janvier 2015 fixant la composition nominative du conseil de surveillance du Centre Hospitalier de Langres (Haute-Marne)</i> -----	24
A.R.S. – AGENCE REGIONALE DE SANTE	25
<i>Arrêté N°2015/016 en date du 7 janvier 2015 portant désignation pour l'exercice de missions d'inspection de Monsieur Eric TEILLAY, Attaché d'Administration de l'Etat</i> -----	25
A.R.S. – AGENCE REGIONALE DE SANTE	26
<i>Arrêté N°2015-038 du 13 janvier 2015 fixant la composition nominative du conseil de surveillance du Centre Hospitalier de la Haute-Marne (Haute-Marne)</i> -----	26
A.R.S. – AGENCE REGIONALE DE SANTE	27
<i>Arrêté n°2015-045 en date du 15 janvier 2015 modifiant la composition de la conférence Champagne-Ardenne sud</i> -----	27
A.R.S. – AGENCE REGIONALE DE SANTE	30
<i>Arrêté n°2015-046 en date du 15 janvier 2015 modifiant la composition de l'Unité de Coordination Régionale de Champagne-Ardenne</i> -----	30
A.R.S. – AGENCE REGIONALE DE SANTE	31
<i>Arrêté N°2015-051 du 19 janvier 2015 fixant la composition de la Commission spécialisée des prises en charges et accompagnements médico-sociaux de la CRSA Champagne-Ardenne</i> -----	31
A.R.S. – AGENCE REGIONALE DE SANTE	34
<i>ARRETE ARS N°2015-058 du 26/01/15 relatif à la composition de la commission d'évaluation des besoins de formation</i> -----	34
A.R.S. - AGENCE REGIONALE DE SANTE	35
<i>Arrêté N°2015-059 du 26 janvier 2015 fixant la composition nominative du conseil de surveillance du Centre Hospitalier d'Epernay (Marne)</i> -----	35
A.R.S. – AGENCE REGIONALE DE SANTE	36
<i>Arrêté N°2015-060 du 26 janvier 2015 fixant la composition nominative du conseil de surveillance du Centre Hospitalier BELAIR (Ardennes)</i> -----	36
A.R.S. – AGENCE REGIONALE DE SANTE	37
<i>Arrêté modificatif n° 2014 – 1435 en date du 19 décembre 2014 relatif à la désignation des membres du jury dans le cadre de la procédure régionale de sélection préalable du concours d'entrée en Instituts de Formation en Soins Infirmiers pour les candidats non bacheliers pour l'année 2015</i> -----	37
A.R.S. – AGENCE REGIONALE DE SANTE	38
<i>Arrêté N°2014-1442 du 23/12/2014 fixant la composition de la Commission Régionale de Coordination Médicale en application de l'article L.314-9 du code de l'action sociale et des familles</i> -----	38

TEXTES GENERAUX	40
------------------------	-----------

A.R.S. – AGENCE REGIONALE DE SANTE	40
------------------------------------	----

<i>Décision n°2014-1389 du 19 décembre 2014 accordant le renouvellement de l'autorisation d'activité de prélèvement de tissus sur une personne décédée présentant un arrêt cardiaque et respiratoire persistant, au Centre Hospitalier de Saint-Dizier (Haute-Marne) -----</i>	<i>40</i>
A.R.S. – AGENCE REGIONALE DE SANTE CHAMPAGNE-ARDENNE – CONSEIL GENERAL DES ARDENNES	41
<i>Arrêté ARS N° 2015 – 035 du 12 JANVIER 2015/ARRETE CG N°2015 - autorisant la création, sans extension de capacité, d'un pôle d'activité et de soins adaptés (PASA) de 14 places au sein de l'EHPAD « Résidence Patrice Groff » à Charleville-Mézières, supprimant 6 places d'accueil de jour, autorisant la création de 5 places d'hébergement temporaire par redéploiement -----</i>	<i>41</i>
A.R.S. – AGENCE REGIONALE DE SANTE – CONSEIL GENERAL DES ARDENNES	43
<i>Arrêté ARS N° 2015 – 036 du 12 janvier 2015 et Arrêté DGSD N° 2015 -portant modification de capacité de l'EHPAD géré par la CROIX ROUGE FRANCAISE « Val de Meuse » à GIVET et autorisant la création, sans extension de capacité, d'un pôle d'activité et de soins adaptés (PASA) de 14 places au sein de l'EHPAD « Val de Meuse » à Givet -----</i>	<i>43</i>
A.R.S. – AGENCE REGIONALE DE SANTE – CONSEIL GENERAL DES ARDENNES	45
<i>ARRETE ARS N° 2015 – 037 du 12 janvier 2015 - ARRETE DGSD N° 2015 -autorisant la SA ORPEA à étendre la capacité de l'Ehpad « Léon Braconnier » à REVIN de 19 lits -----</i>	<i>45</i>
A.R.S. – AGENCE REGIONALE DE SANTE	46
<i>Décision : N° 2015- 062 du 30 janvier 2015 portant approbation de la convention de partenariat entre le Centre hospitalier de Vitry-le-François et le Centre Hospitalier Geneviève de Gaulle Anthonioz de Saint-Dizier pour organiser le fonctionnement du Centre Périnatal de Proximité de Vitry-le-François-----</i>	<i>46</i>
A.R.S. – AGENCE REGIONALE DE SANTE	48
<i>Arrêté ARS n° 2014 – 1288 du 08 décembre 2014 relatif à la cessation d'activité d'une société ambulancière -----</i>	<i>48</i>
A.R.S. – AGENCE REGIONALE DE SANTE	48
<i>Arrêté n° 2015 – 013 en date du 08 janvier 2015 relatif à l'agrément pour la création d'une société ambulancière -----</i>	<i>48</i>

MESURES NOMINATIVES

D.I.R.E.C.C.T.E. – DIRECTION REGIONALE DES ENTREPRISES, DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION, DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI

Arrêté en date du 2 février 2015 portant composition du comité technique de service déconcentré de Champagne-Ardenne

Le Directeur régional des entreprises, de la concurrence et de la consommation, du travail et de l'emploi de Champagne-Ardenne

VU La loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi N° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique d'Etat, notamment ses articles 12 et 15 ;

VU Le décret n° 2009-1377 du 10 novembre 2009 modifié relatif à l'organisation et aux missions des directions des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi ;

VU Le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

VU L'arrêté du 8 juillet 2014 portant création d'un comité technique de service déconcentré auprès de chaque directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi ;

VU Les résultats de la consultation des personnels du 4 décembre 2014 ;

Considérant que pour la Champagne-Ardenne, les 8 sièges de titulaires sont répartis de la façon suivante :

C.F.D.T. : 3

C.G.T : 3

SOLIDAIRE : 1

F.O. : 1

A R R E T E

Article 1 : Les fonctionnaires de l'Etat ci-après désignés sont nommés membres du comité technique de service déconcentré de Champagne-Ardenne auprès du Directeur régional des entreprises, de la concurrence et de la consommation, du travail et de l'emploi, avec la charge d'y représenter l'administration :

Membres titulaires :

Monsieur Patrick AUSSEL, directeur régional des entreprises, de la concurrence et de la consommation, du travail et de l'emploi de Champagne-Ardenne, président

Madame Yasmina LAHLOU, secrétaire générale

Membres suppléants :

Monsieur Daniel FLEURENCE, responsable de l'unité territoriale de la Marne

Madame Florence GILLOUARD, responsable des ressources humaines de la direction régionale

Article 2 : Les fonctionnaires et agents de l'Etat dont les noms suivent, désignés par les organisations syndicales, sont nommés membres du comité technique de service déconcentré institué auprès du Directeur régional des entreprises, de la concurrence et de la consommation, du travail et de l'emploi de Champagne-Ardenne avec la charge d'y représenter le personnel :

C.F.D.T.

Membres titulaires :

Madame Agnès BAZELAIRE, contrôleur du travail de l'unité territoriale de la Marne

Madame Christine VALTON, contrôleur du travail de l'unité territoriale de la Haute-Marne

Monsieur Bernard FOUQUET, adjoint administratif de l'unité territoriale de la Marne

Membres suppléants :

Madame Josiane GRIMAUD, attachée principale d'administration de l'Etat à l'unité territoriale de la Marne

Madame Marilyne BRETON, inspecteur du travail au siège de la direction régionale

Madame Annie BOURE, agent contractuel au siège de la direction régionale

C.G.T

Membres titulaires :

Monsieur Jérôme LEFONDEUR, contrôleur du travail à l'unité territoriale de la Marne

Madame Sandrine DROUIN, adjoint administratif de l'unité territoriale de la Marne

Monsieur Jonathan EMOND, contrôleur du travail à l'unité territoriale de la Marne

Membres suppléants :

Madame Habiba BARKAT, adjoint administratif à l'unité territoriale de la Marne

Monsieur Anthony SMITH, inspecteur du travail à l'unité territoriale de la Marne

Madame Isabelle WOIRET, attachée d'administration de l'Etat à l'unité territoriale de la Marne.

SOLIDAIRE :

Membre titulaire :

Madame Véronique PARISY, contrôleur du travail à l'unité territoriale de la Haute-Marne

Membre suppléant :

Madame Barbara RUBAGOTTI, inspecteur du travail à l'unité territoriale de l'Aube

F.O.

Membre titulaire :

Madame Martine CANARD, contrôleur du travail à l'unité territoriale de l'Aube

Membre suppléant :

Monsieur Arnaud CELARD, ingénieur de l'Industrie et des Mines à l'unité territoriale de l'Aube

Article 3 : La durée du mandat des représentants de l'administration et des représentants du personnel au sein du comité technique de service déconcentré est fixée jusqu'au 31 décembre 2019.

Article 4 : L'arrêté du 22 décembre 2014 relatif à la composition du comité technique régional de Champagne-Ardenne est abrogé.

Fait à CHALONS-EN-CHAMPAGNE, le 2 février 2015

Le Directeur régional,

Signé : Patrick AUSSEL

A.R.S. – AGENCE REGIONALE DE SANTE

Arrêté ARS N°2014-995 du 17 octobre 2014 relatif à la désignation des représentants des usagers de la Commission des Relations avec les Usagers et de la Qualité de la Prise en Charge (CRUQPC) du Centre Hospitalier de Sedan

VU

Les articles R1112-81 et R1112-83 du code de Santé Publique ;

La loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital, et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

Le décret n°2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

Le décret du 1^{er} avril 2010 nommant de Monsieur Jean-Christophe PAILLE Directeur général de l'ARS Champagne-Ardenne ;

Le décret n°2005-213 du 2 mars 2005 créant la Commission des relations avec les usagers et de la qualité de la prise en charge ;

Vu les propositions de l'établissement ;

ARRETE

Article 1^{er}

La composition de la CRUQPC du Centre Hospitalier de Sedan, pour ce qui concerne les représentants des usagers, est la suivante:

Madame Maryse DAPREMONT, membre de l'Association UFC que choisir, demeurant 91 b route nationale – 08160 Dom-le-Mesnil, titulaire,

Monsieur Francis HAY, membre de l'ADMR Ardennes, demeurant 19 rue de l'Aisne – 08400 Vouziers, suppléant ;

Madame Marie-Claire MANZONI, membre de l'Association UFC que choisir, demeurant 12 rue du Docteur Bernutz – 08200 Sedan, titulaire,

Madame Agnès MICHEL, membre de l'association SOS hépatites, demeurant 7 rue de Sedan – 08450 Remilly-Aillicourt, suppléant.

Article 2

Le présent arrêté peut faire l'objet dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de la dernière date de publication au recueil des actes administratifs, soit d'un recours administratif préalable gracieux auprès du directeur général de l'agence régionale de santé, soit d'un recours administratif préalable hiérarchique auprès du ministre de la santé et des sports. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet de tels recours.

Il peut également faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Châlons-en-Champagne, 25 rue du Lycée – 51000 Châlons en Champagne, soit :

directement, en l'absence de recours préalable, dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de la dernière date de publication au recueil des actes administratifs,

à l'issue d'un recours administratif préalable, dans les deux mois à compter de la date de notification de la réponse obtenue de l'administration, ou au terme d'un silence gardé par celle-ci pendant deux mois à compter de la réception de la demande.

Article 3

Le Directeur Général de l'ARS Champagne-Ardenne, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Champagne-Ardenne.

Fait à Châlons-en-Champagne, le 17 octobre 2014,

Le Directeur général
de l'ARS Champagne-Ardenne,

Signé : Jean-Christophe PAILLE

A.R.S. – AGENCE REGIONALE DE SANTE

Arrêté n°2014-1187 en date du 20 novembre 2014 portant composition du bureau local de vote à l'élection professionnelle du Comité Technique Ministériel des Affaires Sociales

VU

L'arrêté du 8 juillet 2014 portant création et composition du comité technique ministériel placé auprès des ministres chargés des affaires sociales et de la santé

ARRETE

Article 1er :

Un bureau de vote local est mis en place au Siège de l'ARS Champagne-Ardenne, permettant à ses agents de voter à l'urne pour le vote au Comité technique Ministériel placé auprès du Ministère des Affaires Sociales organisé le 4 décembre 2014.

Article 2 :

La composition du bureau de vote est la suivante :

Président :	Muriel GAUZENTE, Chef du service des Ressources Humaines
Président adjoint :	Jean-François ITTY, Secrétaire Général
Secrétaire :	Michel MAGNETTE, Délégué Syndical UNSA
Secrétaire Adjoint :	Abdel SAJED, Délégué Syndical CGT

Fait à Châlons-en-Champagne, le 20 novembre 2014,

le Directeur Général
de l'ARS Champagne-Ardenne,

Signé : Jean-Christophe PAILLE

A.R.S. – AGENCE REGIONALE DE SANTE

Arrêté n° 2014 – 1360 en date du 16 décembre 2014 relatif à la désignation des membres du jury dans le cadre de la procédure régionale de sélection préalable du concours d'entrée en Instituts de Formation en Soins Infirmiers pour les candidats non bacheliers pour l'année 2015

VU :

La Loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 relatif à l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,

L'ordonnance 2010-177 du 23 février 2010 de coordination avec la loi
2009-879 du 21 juillet 2010

le décret 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des Agences Régionales de Santé,

le décret du 1^{er} avril 2010 portant nomination des directeurs généraux des Agences Régionales de Santé,

l'arrêté ministériel du 31 juillet 2009 relatif au diplôme d'Etat d'infirmier et notamment son article 5, modifié par l'arrêté du 3 mai 2010,

l'arrêté 2014-803 du 24 juillet 2014 relatif à l'ouverture de la procédure régionale de sélection préalable du concours d'entrée en IFSI pour les candidats non bacheliers pour l'année 2015,

ARRETE

Article 1^{er} :

Le jury de présélection régionale chargé de l'examen des dossiers des candidats non bacheliers justifiant, au 1^{er} janvier 2015, d'une expérience professionnelle d'une durée de trois ans pour les personnes issues du secteur hospitalier et médico-social et de cinq ans pour les autres candidats et d'établir la liste des candidats autorisés à se présenter aux épreuves de sélection dans les instituts de formation en soins infirmiers, se réunira à l'Agence Régionale de la Santé de Champagne Ardenne le 29 janvier 2015,

Cette procédure comprend l'examen des dossiers et la correction d'une épreuve de français,

Article 2 :

Le jury est composé comme suit :

conseiller pédagogique régional :

Madame Véronique PERROT, conseillère pédagogique régionale à l'Agence Régionale de Champagne Ardenne,

un directeur d'Institut de Formation en Soins Infirmiers :

Madame Dominique BARTHELEMY, directrice de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers de Troyes

un directeur de soins titulaire du diplôme d'Etat d'Infirmier :

Monsieur Serge STEITZ, directeur des soins à l'Institut Jean Godinot de Reims,

- deux infirmiers exerçant des fonctions d'encadrement dans les Instituts de Formation en Soins Infirmiers

. Madame Carole MERCADIER, cadre formatrice à l'Institut de Formation en Soins Infirmiers de Troyes,

. Madame Marie Odile JOANNETON, cadre formatrice à l'Institut de Formation en Soins Infirmiers de Troyes

deux infirmiers exerçant les fonctions d'encadrement dans un établissement public de santé ou dans le secteur extra hospitalier

. Madame Isabelle BILLIART, infirmière en soins généraux faisant fonction de cadre de santé au C.H.U. de Reims,

. Madame Catherine THOMAS, infirmière en soins généraux - cadre de santé au C.H.U. de Reims

Article 3 :

La présidence du jury est assurée par le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de Champagne Ardenne ou son représentant.

Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé
de Champagne Ardenne
et par ordre,
le Directeur régional adjoint,

Signé : Benoît CROCHET

A.R.S. – AGENCE REGIONALE DE SANTE

Arrêté ARS N°2015-049 du 19 janvier 2015 fixant la composition de la CRSA Champagne-Ardenne

VU

Le code de la santé publique ;

La loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital, et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

Le décret n°2010-348 du 31 mars 2010 relatif à la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie – CRSA modifié ;

Le décret n°2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

Le décret du 1^{er} avril 2010 nommant de Monsieur Jean-Christophe PAILLE Directeur général de l'ARS Champagne-Ardenne ;

ARRETE

Article 1^{er}

L'arrêté 2014-1008 du 24 octobre 2014 est abrogé.

Article 2

La composition de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie de Champagne-Ardenne est la suivante :

Membres avec voix délibérative :

Collège n°1 : représentants des collectivités territoriales

Représentants des collectivités territoriales - collège n°1	3 conseillers régionaux - titulaires	Madame	BARAT Joëlle	Vice-présidente du Conseil régional 7 Impasse de l'Épinette
	3 conseillers régionaux - suppléants	Madame	JOLY Lorette	Conseil régional 29 rue Maurice Marinot
	3 conseillers régionaux - titulaires	Monsieur	BERTHIOT Gérard	Conseil régional 5 rue de Jéricho - CS 70441
	3 conseillers régionaux - suppléants	Madame	LEGAY Martine	Conseil régional 23 rue de Chaumont
	3 conseillers régionaux - titulaires	Madame	JARRY Karine	Conseil régional 3A 1 Avenue de Valmy
	3 conseillers régionaux - suppléants	Monsieur	SEBEYRAN Marc	Conseil régional Hôtel de ville de Troyes-service culturel
	1 conseiller général Marne - titulaire	Monsieur le docteur	Eric KARIGER	Vice président du CG Marne 3 rue Saint Martin
	1 conseiller général Marne - suppléant	Monsieur	SAVARY René-Paul	Président du CG Marne 2bis rue de Jessaint
	1 conseiller général Haute-Marne - titulaire	Madame	LAVOCAT Marie-Claude	Vice-présidente déléguée aux personnes âgées et handicapées BP12
	1 conseiller général Haute-Marne - suppléant	Madame	ROSSIGNEUX Yvette	Conseil général de la Haute-Marne 1 rue du Commandant Huguény BP509
	1 conseiller général Ardennes - titulaire	Monsieur	BOURGEOIS Noël	Vice-président du Conseil général des Ardennes Maire
	1 conseiller général Ardennes - suppléant	Monsieur	FERREIRA Guy	Président de la commission des affaires sociales et sanitaires Conseil général
	1 conseiller général Aube - titulaire	Monsieur	DE LA HAMAYDE Bernard	Vice-président du Conseil général Aube 2 rue Pierre Labonde
	1 conseiller général Aube - suppléant	Monsieur	BOTELLA Jean	Conseil général Aube 2 rue Pierre Labonde
	3 représentants des groupements de communes du ressort de la CRSA - titulaires	en cours de désignation		
	3 représentants des groupements de communes du ressort de la CRSA - suppléants	en cours de désignation		
	3 représentants des groupements de communes du ressort de la CRSA - titulaires	en cours de désignation		
	3 représentants des groupements de communes du ressort de la CRSA - suppléants	en cours de désignation		
	3 représentants des groupements de communes du ressort de la CRSA - titulaires	en cours de désignation		
	3 représentants des groupements de communes du ressort de la CRSA - suppléants	en cours de désignation		
	3 représentants des communes du ressort de la CRSA - titulaires	en cours de désignation		
	3 représentants des communes du ressort de la CRSA - suppléants	en cours de désignation		
	3 représentants des communes du ressort de la CRSA - titulaires	en cours de désignation		
	3 représentants des communes du ressort de la CRSA - suppléants	en cours de désignation		
	3 représentants des communes du ressort de la CRSA - titulaires	en cours de désignation		
3 représentants des communes du ressort de la CRSA - suppléants	en cours de désignation			

Collège n°2 : représentants des usagers de services de santé ou médico-social

Représentants des usagers de services de santé ou médico-social - collège 2	8 représentants associations agréées - titulaires	Madame	LOUBIER Danièle	UNAFAM 109 Bis rue Révérend Père Lafra	10000	TROYES	
	8 représentants associations agréées - suppléants	Madame	RIDEZ Françoise	VMEH 6 rue Saint Eloi	51360	VAL DE VESLE	
	8 représentants associations agréées - titulaires	Monsieur	OPIARD André	Association française des diabétiques 51G Boulevard H Vasnier - Appt G102	51100	REIMS	
	8 représentants associations agréées - suppléants	Monsieur	JASSIONES Patrick	CLCV Marne 49 rue Petit Delbourg	51100	REIMS	
	8 représentants associations agréées - titulaires	Madame	JACON Denise	AFM-Délégation Marne 15 allée Jean Goujon	51100	REIMS	
	8 représentants associations agréées - suppléants	Madame	MICHEL Agnès	SOS hépatites 7 rue de Sedan	08450	REMILLY AILLICOURT	
	8 représentants associations agréées - titulaires	Madame	QUANTINET Danielle	CISS 4 Lotissement le Village	51300	OUTREPONT	
	8 représentants associations agréées - suppléants	Monsieur le Dr	WAGNER Jean-Claude	Ligue contre le cancer Aube 8 rue Danton	10800	SAINT JULLIEN LES VILLAS	
	8 représentants associations agréées - titulaires	Madame	VARNET Isabelle	Déleguée régionale Alliance maladies rares 4 rue des Moissons	51380	VILLERS MARMERY	
	8 représentants associations agréées - suppléants	Madame	JACOPE Michèle	UDAF Marne 35 rue Georges Sand	51120	BROYES	
	8 représentants associations agréées - titulaires	Monsieur	DEJARDIN Christian	UFC Que choisir 18ter Rue Jules Verne	08000	CHARLEVILLE MEZIERES	
	8 représentants associations agréées - suppléants	en cours de désignation			0	0	0
	8 représentants associations agréées - titulaires	Monsieur	FOURQUET Francis	Délegué régional APF 4 le Pré Moulin	10500	LASSICOURT	
	8 représentants associations agréées - suppléants	Madame	BRIGAND Claudette	Génération mouvement - les aînés ruraux 1 rue Danton	10200	BAR SUR AUBE	
	8 représentants associations agréées - titulaires	M le Pr	BAEHREL Bernard	Amicale des opérés du cœur 122bis rue du Barbâtre	51100	REIMS	
	8 représentants associations agréées - suppléants	Monsieur	BOITEUX Jacques	FNAR 60 avenue de Roanne	51600	SUIPPES	
	4 représentants associations de retraités et PA - titulaires	Monsieur	ROUSSEL Gérard	CODERPA 52 22 rue des Hirondelles	52100	SAINT DIZIER	
	4 représentants associations de retraités et PA - suppléants	Monsieur	PROST Michel	CODERPA 52 5 Rue des Tennis	52000	CHAUMONT	
	4 représentants associations de retraités et PA - titulaires	Madame	ZUGETTA Nicole	CODERPA 10 7 rue de la Résistance	10130	MONTIGNY LES MONTS	
	4 représentants associations de retraités et PA - suppléants	-					
	4 représentants associations de retraités et PA - titulaires	Monsieur	DUCZYNSKI Patrice	CODERPA 08 12 Clos Margot	08090	MONTCY NOTRE DAME	
	4 représentants associations de retraités et PA - suppléants	Monsieur	BOILEAU Michel	CODERPA 08 1 Route d'Etion	08090	DAMOUCY	
	4 représentants associations de retraités et PA - titulaires	Madame	LONGUEPEE Nicole	CODERPA 51 2 rue de l'Arbalète	51500	SILLERY	
	4 représentants associations de retraités et PA - suppléants	Monsieur	GRANDMAIRE Michel	CODERPA 51 5 rue Gérard de Nerval	51470	SAINT MEMMIE	
	4 représentants des associations des PH, dont 1 intervenant dans le champ de l'enfance handicapée - titulaires	Monsieur	MESSAGER Jean-Luc	CDCPH Aube Président de l'APEI de l'Aube 29bis avenue des Martyrs de la	10000	TROYES	
	4 représentants des associations des PH, dont 1 intervenant dans le champ de l'enfance handicapée - suppléants	Madame	GROSSMANN Chantal	CDCPH Aube / ASSAGE 66 rue de la Perrière	10320	SOULIGNY	
	4 représentants des associations des PH, dont 1 intervenant dans le champ de l'enfance handicapée - titulaires	Madame	PERAN Corinne	CDCPH Marne - Comité départemental handisport Marne 217 Boulevard Charles Arnould	51100	REIMS	
	4 représentants des associations des PH, dont 1 intervenant dans le champ de l'enfance handicapée - suppléants	Madame	MARCHAND Bernadette	CDCPH Marne - Alliance maladies rares 18 rue Edouard Herriot	51100	REIMS	
	4 représentants des associations des PH, dont 1 intervenant dans le champ de l'enfance handicapée - titulaires	Monsieur	GOUVERNEUR Alain	CDCPH Ardennes AAIMCCA 15 rue du Gué Saint-Jean	08300	NEUFLIZE	
	4 représentants des associations des PH, dont 1 intervenant dans le champ de l'enfance handicapée - suppléants	Madame	LOIZON Brigitte	CDCPH 08 Présidente de l'ADAPEI Ardennes 9 Chemin de Saint-Pierre	08430	GUIGNICOURT SUR VENCE	
	4 représentants des associations des PH, dont 1 intervenant dans le champ de l'enfance handicapée - titulaires	en cours de désignation		CDCPH Haute-Marne			
	4 représentants des associations des PH, dont 1 intervenant dans le champ de l'enfance handicapée - suppléants	en cours de désignation		CDCPH Haute-Marne			

Collège n°3 : représentants des conférences de territoire

Représentants des conférences de territoire - collège 3	4 représentants des conférences de territoire - titulaires	Monsieur	DARAGON Hervé	Président de la CT Nord Groupe Courlancy 38 rue de Courlancy	51100	REIMS
	4 représentants des conférences de territoire - suppléants	Monsieur le professeur	MORVILLE Patrice	Réseau régional périnatal CHU 45 rue Cognacq Jay	51100	REIMS
	4 représentants des conférences de territoire - titulaires	Madame le docteur	LEFLON Michèle	Vice-Présidente du Conseil régional 34 rue de Bourgogne Appartement 93	08000	CHARLEVILLE-MEZIERES
	4 représentants des conférences de territoire - suppléants	en cours de désignation				
	4 représentants des conférences de territoire - titulaires	Madame	PIUBELLO Mariène	Présidente de la CT Sud Directrice générale Association Bréviandes accueil social	10450	BREVIANDES
	4 représentants des conférences de territoire - suppléants	Monsieur	JACHET Jacky	65 avenue du Maréchal Leclerc	10120	SAINT-ANDRE LES VERGERS
	4 représentants des conférences de territoire - titulaires	Monsieur le docteur	VAN RECHEM Michel	CH Troyes - SAMU 101 avenue Anatole France	10000	TROYES
	4 représentants des conférences de territoire - suppléants	en cours de désignation				

Collège n°4 : Partenaires sociaux

Partenaires sociaux - collège 4	5 représentants des OS de salariés représentatives - titulaires	Madame	CALVY Sandrine	CGT CH 51 rue du Commandant Derrien	51000	CHALONS EN CHAMPAGNE
	5 représentants des OS de salariés représentatives - suppléants	Madame	GUZA Héloïse	CGT 26 place de la Mairie	08220	CHAUMONT PORCIEN
	5 représentants des OS de salariés représentatives - titulaires	Madame	ROUSSEL-DRUART Sandrine	FO 22 rue des Hironnelles	52100	SAINT DIZIER
	5 représentants des OS de salariés représentatives - suppléants	Madame	DELIZEE-GRAND Béatrice	FO 14 rue Jean Rogissart	08000	VILLERS SEMEUSE
	5 représentants des OS de salariés représentatives - titulaires	Monsieur	FLORES Francis	CFDT 69 rue Paul Verlaine	51000	CHALONS EN CHAMPAGNE
	5 représentants des OS de salariés représentatives - suppléants	Monsieur	MERCEY François	CFDT Apt5 - 7 ruelle de Poterne	52200	LANGRES
	5 représentants des OS de salariés représentatives - titulaires	Monsieur	BELLOT André	CFTC 4 rue des Sorbiens	52800	NOGENT
	5 représentants des OS de salariés représentatives - suppléants	Madame	GUILLEMIN Nathalie	CFTC 126 rue de la Presle	55170	ANCREVILLE
	5 représentants des OS de salariés représentatives - titulaires	Monsieur	VIARD Vincent	Représentant CFE-CGC 38 Route de Chalantré	10400	LE MERIOT
	5 représentants des OS de salariés représentatives - suppléants	Monsieur	INGRET Bernard	Représentant CFE-CGC 46 rue du Général de Gaulle	52330	COLOMBEY LES DEUX EGLISES
	3 représentants des OS d'employeurs représentatives - titulaires	Monsieur	BERSOT Maurice	Représentant l'UDES-UNIFED Directeur de l'ADASMS 10 rue de l'Église	52220	PUELLEMONTIER
	3 représentants des OS d'employeurs représentatives - suppléants	en cours de désignation		Représentant CG-PME		
	3 représentants des OS d'employeurs représentatives - titulaires	Monsieur	BLANCKAERT Christian	Représentant UPA 37 rue des Capucins	51100	REIMS
	3 représentants des OS d'employeurs représentatives - suppléants	Monsieur	CLAUDON Eric	Représentant UPA 37 rue des Capucins	51100	REIMS
	3 représentants des OS d'employeurs représentatives - titulaires	Monsieur	DESLYPPER André	Représentant MEDEF 8 Rue Henri Warnier	51500	TAISSY
	3 représentants des OS d'employeurs représentatives - suppléants	Monsieur	SANCHEZ Philippe	Représentant MEDEF 9 avenue du Général Leclerc	08000	CHARLEVILLE MEZIERES
	1 représentant des OS représentatives des artisans, commerçants et professions libérales - titulaire	Monsieur	SCHWARTZ Jean-Sébastien	Infirmier libéral 79 Rue Thénard1	10800	ST JULLIEN LES VILLAS
	1 représentant des OS représentatives des artisans, commerçants et professions libérales - suppléant	Monsieur le Docteur	PICAVET Bruno	Pneumologue Polyclinique les Bleuets 24-44 rue du Colonel Fabien	51100	REIMS
	1 représentant des OS représentatives des exploitants agricoles - titulaire	en cours de désignation				
	1 représentant des OS représentatives des exploitants agricoles - suppléant	en cours de désignation				

Collège n°5 : représentants des acteurs de la cohésion et de la protection sociales

Acteurs de la cohésion et de la protection sociales - collège 5	2 représentants des associations oeuvrant dans le champ de la lutte contre la précarité - titulaires	Monsieur	DUBOIS Thomas	URIOPSS 14 avenue Hoche	51100	REIMS
	2 représentants des associations oeuvrant dans le champ de la lutte contre la précarité - suppléants	Madame	BRISION Corinne	AMR-URIOPSS 9 RUE Paul Despiques	51220	CAUROY LES HERMONVILLE
	2 représentants des associations oeuvrant dans le champ de la lutte contre la précarité - titulaires	Madame	MARION Brigitte	Association Auboise de Sauvegarde de l'Enfance, de l'Adolescence et des Adultes (AASEAA)	75013	PARIS
	2 représentants des associations oeuvrant dans le champ de la lutte contre la précarité - suppléants	Monsieur	LE BŒUF François	URIOPSS Champagne-Ardenne 48 Rue du Barbâtre	51100	REIMS
	1 représentant de la caisse d'assurance retraite et de la santé au travail - titulaire	Monsieur	PETIT Jean-François	3ème vice président de la CARSAT 81-85 rue de Metz	54073	NANCY Cedex
	1 représentant de l'assurance vieillesse de la caisse d'assurance retraite et de la santé au travail - suppléant	Monsieur	BURLION Robert	Administrateur CARSAT 25 rue du Grand Mau	51470	SAINT MEMMIE
	1 représentant de la caisse d'assurance retraite et de la santé au travail - titulaire	Monsieur	LAUTMAN Albert	Directeur de la CARSAT 81-85 rue de Metz	54073	NANCY Cedex
	1 représentant de l'assurance vieillesse de la caisse d'assurance retraite et de la santé au travail - suppléant	Madame	LORTHOIS Ingrid	CARSAT Sous directrice maladie CARSAT Nord-est	54073	NANCY Cedex
	1 représentant des CAF - titulaire	Madame	DOMMANGE Christine	1 rue de la Bonne Femme	51100	REIMS
	1 représentant des CAF - suppléant	Monsieur	MINET Christian	30 rue de la Paix	51500	TAISSY
	1 représentant de la mutualité française - titulaire	Monsieur	BLAUD Olivier	1er vice-président délégué de la Mutualité française Champagne-Ardenne	51100	REIMS
1 représentant de la mutualité française - suppléant	Monsieur	MAILLIOT Jean-Louis	Treasorier général de la mutualité française Champagne-Ardenne 31 rue Paul Vaillant Couturier	51100	REIMS	

Collège n°6 : représentants des acteurs de la prévention et de l'éducation pour la santé

Acteurs de la prévention et de l'éducation pour la santé - collège 6	2 représentants des services de santé scolaire et universitaire - titulaires	Madame le Docteur	CASANOUE Anne-Marie	Médecin conseiller technique du Recteur 1 rue Navier	51082	REIMS Cedex
	2 représentants des services de santé scolaire et universitaire - suppléants	Madame le Docteur	HALLOT-PLET Catherine	Médecin conseiller DSDEN Marne Cité administrative Tirlet	51000	CHALONS EN CHAMPAGNE
	2 représentants des services de santé scolaire et universitaire - titulaires	Madame	MEYER Marie-Claude	Infirmière conseillère technique du Recteur 1 rue Navier	51082	REIMS Cedex
	2 représentants des services de santé scolaire et universitaire - suppléants	Monsieur	BOULAN Laurent	Infirmier conseiller technique DDSEN Ardennes 20 Avenue Mitterand	08011	CHARLEVILLE MEZIERES
	2 représentants des services de santé au travail - titulaires	Monsieur	LE NUE Jean-Louis	Président de l'AMTER		
	2 représentants des services de santé au travail - suppléants	Madame le Docteur	CARIOU Patricia	Médecin du travail CIEST 24 rue Ampère	51300	VITRY LE FRANCOIS
	2 représentants des services de santé au travail - titulaires	Monsieur	MASSON Richard	Président du SMIRC 4 rue Raymond Aron	51520	SAINT-MARTIN-SUR-LE-PRE
	2 représentants des services de santé au travail - suppléants	Monsieur	RICHET Sylvain	Directeur AST08 9 rue Paulin Richier ZA du Bois Fortant	08000	CHARLEVILLE MEZIERES
	2 représentants des services départementaux de protection et de promotion de la santé maternelle et infantile - titulaires	Monsieur le Docteur	PARENT Mélanie	Conseil général Ardennes PMI 13 place Winston Churchill	08000	CHARLEVILLE MEZIERES
	2 représentants des services départementaux de protection et de promotion de la santé maternelle et infantile - suppléants	Monsieur le Docteur	HEMMERLING Rodolphe	Conseil général Haute-Marne PMI 2 rue Godeard Jeanson	52100	SAINT-DIZIER
	2 représentants des services départementaux de protection et de promotion de la santé maternelle et infantile - titulaires	Madame le Docteur	PLIQUE Sylvie	DIDAMS-PMI Cité administrative des Vassaulles	10000	TROYES
	2 représentants des services départementaux de protection et de promotion de la santé maternelle et infantile - suppléants	en cours de désignation				
	2 représentants des organismes oeuvrant dans le champ de la promotion de la santé, prévention, éducation dont un oeuvrant en MS ou cohésion sociale -	Madame	PATRIS Anne	Directrice de l'IREPS 19 Avenue Sarraill	51000	CHALONS-EN-CHAMPAGNE
	2 représentants des organismes oeuvrant dans le champ de la promotion de la santé, prévention, éducation dont un oeuvrant en MS ou cohésion sociale -	Madame	CHIGIONI Myriam	IREPS 19 Avenue Sarraill	51000	CHALONS-EN-CHAMPAGNE
	2 représentants des organismes oeuvrant dans le champ de la promotion de la santé, prévention, éducation dont un oeuvrant en MS ou cohésion sociale -	Monsieur le Docteur	RIGAUD Alain	Président de l'ANPAA 2bis rue Piper	51100	REIMS
	2 représentants des organismes oeuvrant dans le champ de la promotion de la santé, prévention, éducation dont un oeuvrant en MS ou cohésion sociale -	Madame	LEBRUN Delphine	ANPAA 51	51100	REIMS
	1 représentant des organismes oeuvrant dans les domaines de l'observation de la santé, de l'enseignement/recherche - titulaires	Monsieur le Professeur	ESCHARD Jean-Paul	Doyen de la faculté de médecine 51 rue Cognacq Jay	51100	REIMS
1 représentant des organismes oeuvrant dans les domaines de l'observation de la santé, de l'enseignement/recherche - suppléants	Monsieur le Docteur	HUI SZE KWONG France	Président de l'ORS 20 rue des Campanules	51350	CORMONTREUIL	
1 représentant des associations de protection de l'environnement agréées - titulaires	Monsieur	CELDRAAN Christian	Nature et Avenir 6 place du Parlement	08390	LE CHESNE	
1 représentant des associations de protection de l'environnement agréées - suppléants	Monsieur	Bernard ULRICH	Association nature et avenir - Ardennes 4 rue de Bellevue	08300	RETHEL	

Collège n°7 : représentants des offreurs de services de santé

Offreurs des services de santé - collège 7	5 représentants des EPS dont au moins 2 pdts CME de CH, CHU - titulaires / 7a	Monsieur	BURY André	Représentant FHF Directeur CH Saint Dizier Rue Albert Schweitzer	52115	SAINT DIZIER
	5 représentants des EPS dont au moins 2 pdts CME de CH, CHU - suppléants / 7a	Madame	HERBELET Danielle	Représentante FHF Directrice CH Châlons 51 rue du Commandant Derrien	51000	CHALONS EN CHAMPAGNE
	5 représentants des EPS dont au moins 2 pdts CME de CH, CHU - titulaires / 7a	Madame	PONCET Marie-Cécile	Représentante FHF Directrice du GHAM Rue Paul Vaillant Couturier	10105	ROMILLY SUR SEINE
	5 représentants des EPS dont au moins 2 pdts CME de CH, CHU - suppléants / 7a	Monsieur	DOUSSEAU Xavier	Représentant FHF Directeur EPSMM 1 Chemin de Bouv	51022	CHALONS EN CHAMPAGNE
	5 représentants des EPS dont au moins 2 pdts CME de CH, CHU - titulaires / 7a	Monsieur le Professeur	RIEU Philippe	Représentant FHF Président CME CHU 45 rue Cognacq Jav	51092	REIMS
	5 représentants des EPS dont au moins 2 pdts CME de CH, CHU - suppléants / 7a	Monsieur	MEROL Jean-Claude	Représentant FHF CME CHU 45 rue Cognacq Jav	51092	REIMS
	5 représentants des EPS dont au moins 2 pdts CME de CH, CHU - titulaires / 7a	Madame le Docteur	COLLART Michèle	Représentante FHF Présidente CME CH Troyes 101 avenue Anatole France	1E+05	TROYES
	5 représentants des EPS dont au moins 2 pdts CME de CH, CHU - suppléants / 7a	Monsieur le docteur	AUMERSIER Michel	FHF - Président de la CME du CH Châlons 51 rue du Cdt Derrien	51000	CHALONS EN CHAMPAGNE
	5 représentants des EPS dont au moins 2 pdts CME de CH, CHU - titulaires / 7a	Madame le Docteur	BENFATTO Angelo	Représentante FHF Présidente de la CME de l'EPSMA Avenue de Beauffrémont	10500	BRIENNE LE CHÂTEAU
	5 représentants des EPS dont au moins 2 pdts CME de CH, CHU - suppléants / 7a	Monsieur le Docteur	WARGNY Eric	Représentant FHF Président de la CME de l'EPSMM 1 Chemin de Bouv	51022	CHALONS EN CHAMPAGNE
	2 représentants des ES privés à but lucratif dont au moins 1 pdt CME - titulaires / 7b	Monsieur	FRENEHARD Jean-Marc	FHP Groupe Courlancy 38 rue de Courlancy	51100	REIMS
	2 représentants des ES privés à but lucratif dont au moins 1 pdt CME - suppléants / 7b	Madame	GETAS Barbara	FHP Polyclinique des Ursulines	10000	TROYES
	2 représentants des ES privés à but lucratif dont au moins 1 pdt CME - titulaires / 7b	Monsieur le Dr	VRILLAUD Henri-Georges	FHP Président CME - Polyclinique des Bleuets	51100	REIMS
	2 représentants des ES privés à but lucratif dont au moins 1 pdt CME - suppléants / 7b	Monsieur le Dr	PASQUIER Philippe	FHP Président CME - Polyclinique des Ursulines	10000	TROYES
	2 représentants des ES privés à but non lucratif dont au moins 1 pdt CME - titulaires / 7c	Monsieur	VOISIN Philippe	FEHAP CRF Pasteur 6 Blvd Danton	10000	TROYES
	2 représentants des ES privés à but non lucratif dont au moins 1 pdt CME - suppléants / 7c	Monsieur	VIANA Eric	FEHAP EHSSR Ste Marthe 53 rue Maurice Carveaux	51200	EPERNAY
	2 représentants des ES privés à but non lucratif dont au moins 1 pdt CME - titulaires / 7c	Monsieur le Professeur	NGUYEN Tan Dat	Président de la CME pi de l'Institut Jean Godinot Avenue du Général Koënio	51100	REIMS
	2 représentants des ES privés à but non lucratif dont au moins 1 pdt CME - suppléants / 7c	Monsieur le Dr	EYMARD Jean-Christophe	Institut Jean Godinot Avenue du Gal Koënio	51100	REIMS
	1 représentant des étab. assurant des activités de soins à dom - titulaire / 7d	Monsieur	BERTIN Ivan	Délégué régional FNEHAD Directeur HAD - Mutualité française Champagne Ardenne SSAM	51100	REIMS
1 représentant des E assurant des activités de soins à dom - suppléant / 7d	Monsieur	PHILIPPON Fabrice	Directeur HAD Châlons et Pays d'Argonne 51 rue du Commandant Derrien	51005	CHALONS EN CHAMPAGNE Cedex	

Collège n°7 : représentants des offreurs de services de santé (suite)

Offreurs des services de santé - collège 7	4 représentants des personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des P Handicapées - titulaires / 7e	Monsieur	THOMAS Jean-Marie	DR FEGAPEI-URAPEI Administrateur des Papillons blancs 5 rue Passe Demoiselles	51100	REIMS
	4 représentants des personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des P Handicapées - suppléants / 7e	Monsieur	BAS Guillaume	DR FEGAPEI-URAPEI DG GPEAJH 19-23 rue Alphonse Daudet - BP 2187	51081	REIMS
	4 représentants des personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des P Handicapées - titulaires / 7e	Monsieur	TOUSSAINT Jacques	IMC-CA 14 rue Paul Langevin	51350	CORMONTREUIL
	4 représentants des personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des P Handicapées - suppléants / 7e	Monsieur	PERTUS Jean-Pol	IMC-CA 5 Impasse du Chênois	51450	BETHENY
	4 représentants des personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des P Handicapées - titulaires / 7e	Monsieur	TANGUY Michel	Délégué régional FEHAP association CRMC 2 rue Robert Lecomte	51510	FAGNIERES
	4 représentants des personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des P Handicapées - suppléants / 7e	Madame	GUERIN Delphine	Déléguée régionale GEPso EDPAMS	08240	BELLEVILLE SUR BAR
	4 représentants des personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des P Handicapées - titulaires / 7e	Monsieur	ROGE Pascal	Foyer Monteclair - FHF 16 rue du Parc	52700	ANDELOT-BLANCHEVILLE
	4 représentants des personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des P Handicapées - suppléants / 7e	Madame	BOUTILLIER Caroline	EPSMM - FHF 1 chemin de Bouy	51000	CHALONS EN CHAMPAGNE
	4 représentants des personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des PA - titulaires / 7f	Monsieur	BOUSSAGOL Bertrand	Président de l'URIOPSS 14 Avenue Hoche	51100	REIMS
	4 représentants des personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des PA - suppléants / 7f	Madame	IBRAHIM Jacqueline	Présidente Croix rouge 46 rue de Sillery	51100	REIMS
	4 représentants des personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des PA - titulaires / 7f	Monsieur	SAILLON Alfred	SYNERPA Les Parentèles 81 rue de Nice	51100	REIMS
	4 représentants des personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des PA - suppléants / 7f	Monsieur	GUERIN Pascal	SYNERPA Louis Pasteur 8 rue Victor Hugo	10100	ROMILLY SUR SEINE
	4 représentants des personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des PA - titulaires / 7f	Madame	JOBARD Monique	FEHAP La grand maison 2 rue Benoit Malai	10300	SAINTE SAVINE
	4 représentants des personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des PA - suppléants / 7f	Madame	VAILLLOT Isabelle	FEHAP 4 rue des Marronniers	10390	VERRIERES
	4 représentants des personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des PA - titulaires / 7f	Madame	POGU Claude	Directrice Maison de retraite Représentante FHF 17 rue de l'Hôtel Dieu	51130	VERTUS
	4 représentants des personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des PA - suppléants / 7f	Madame	UNGERER Christine	Directrice CH Vitry-le-François 2 rue Charles Simon - BP413	51308	VITRY LE FRANCOIS
	1 représentant des personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des personnes en difficultés sociales - titulaire / 7a	Monsieur	DEBELLE Bernard	Président FNARS C-A Association foyer aubois 7 rue Archimède	10600	LA CHAPELLE SAINT LUC
	1 représentant des personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des personnes en difficultés sociales - suppléant / 7a	Monsieur	PICARD Mathieu	FNARS C-A 81 Boulevard Jamin	51100	REIMS
	1 représentant des responsables de centres de santé, maisons de santé et pôles de santé de la région - titulaire / 7h	Monsieur	PONTI Gilles	Représentant la FMF Président de SOMUCO 27 rue Raymond Birer	10100	ROMILLY SUR SEINE
	1 représentant des responsables de centres de santé, maisons de santé et pôles de santé de la région - suppléant / 7h	Madame	HERMANT Isabelle	Centresois quartier Croix Rouge 14 rue Pierre Taittinger	51100	REIMS
	1 représentant des responsables de réseaux de santé de la région - titulaire / 7i	Monsieur le docteur	GRAND Maurice	Radiologue - Président du réseau Oncocha 10 Bd Barthou	51100	REIMS
	1 représentant des responsables de réseaux de santé de la région - suppléant / 7i	Monsieur	BIREBENT Matthieu	Directeur réseaux de santé addictions diabète 10 Bd Barthou	51100	REIMS
	1 représentant des associations de permanence des soins intervenant dans dispositif de permanence des soins - titulaire / 7j	en cours de désignation				
	1 représentant des associations de permanence des soins intervenant dans dispositif de permanence des soins - suppléant / 7j	en cours de désignation				
	1 médecin responsable d'un SAMU ou d'un SMUR - titulaire / 7k	Monsieur le Docteur	ENGELMANN Maurice	SAMU France CHU 45 rue Cognacq Jav	51100	REIMS
	1 médecin responsable d'un SAMU ou d'un SMUR - suppléant / 7k	Monsieur le Docteur	LEVY-CHAZAL Philippe	SAMU France CHU 45 rue Cognacq Jav	51100	REIMS
	1 représentant des transporteurs sanitaires - titulaire / 7l	Monsieur	ROUSSEL Willie	Ambulances Roussel - CNSA 89 rue Louis Pasteur Actipôle la Neuville	51100	REIMS
	1 représentant des transporteurs sanitaires - suppléant / 7l	Monsieur	COQUET Frédéric	Ambulance Coquet-CNSA ZI les Forges BP27	08320	VIREUX-MOLHAIN
	1 représentant des SDIS - titulaires / 7m	Monsieur	CORDIER Pierre	Président du SDIS Ardennes Vice-président du Conseil général Maire	08700	NEUFMANIL
	1 représentant des SDIS - suppléants / 7m	en cours de désignation				
1 représentant des OS représentatives des médecins des EPS - titulaires / 7n	Madame le Docteur	ELOY Clarence	SNAM-HP CH Troyes 101 avenue A France	10003	TROYES	
1 représentant des OS représentatives des médecins des EPS - suppléants / 7n	en cours de désignation					

Collège n°7 : représentants des offreurs de services de santé (suite et fin)

Offreurs des services de santé - collège 7	6 membres des URPS-ML - titulaires / 7o	Monsieur le Docteur	WINGER Jean-Marc	Vice-président URPS médecins libéraux 64 chaussée St Martin	51100	REIMS
	6 membres des URPS-ML - suppléants / 7o	Madame le Docteur	VIDARD Claudine	Secrétaire adjointe URPS Médecins libéraux 64 Chaussée St Martin	51100	REIMS
	6 membres des URPS-ML - titulaires / 7o	Madame le Docteur	ROUSSELOT-MARCHE Elisabeth	Présidente URPS médecins libéraux 64 Chaussée St Martin	51100	REIMS
	6 membres des URPS-ML - suppléants / 7o	Monsieur le Dr	CARETTE Bernard	Secrétaire URPS médecins libéraux 64 chaussée St Martin	51100	REIMS
	6 membres des URPS - titulaires / 7o	Madame	DELAPLACE Nadine	Présidente URPS Infirmiers 64 chaussée Saint Martin	51100	REIMS
	6 membres des URPS- suppléants / 7o	Monsieur	PERIGNON Patrick	Président URPS Orthophonistes 41 allées Alphonse Karr	51000	CHALONS EN CHAMPAGNE
	6 membres des URPS - titulaires / 7o	Monsieur le docteur	LENTREBECQ Alexandre	46 rue de Talleyrand	51100	REIMS
	6 membres des URPS- suppléants / 7o	Monsieur	CRAVERO Laurent	Président URPS Biologistes responsables 27 avenue du Gal de Gaulle	51000	CHALONS EN CHAMPAGNE
	6 membres des URPS - titulaires / 7o	Monsieur	LORIN Poi	Conseiller fédéral FFMKR Champagne-Ardenne Lorraine Président du syndicat FFMKR Marne -	51600	SUIPPES
	6 membres des URPS- suppléants / 7o	Madame	BAUDOT-DELIGNIERE Marie-Christrine	Présidente URPS Orthoptistes 7 rue Carnot	51000	CHALONS EN CHAMPAGNE
	6 membres des URPS - titulaires / 7o	Monsieur	KREIT Pierre	Président des syndicats pharmaceutiques de la région - URPS Pharmaciens	51340	VANVAULT-LES-DAMES
	6 membres des URPS- suppléants / 7o	Madame	DUPLOUY Marie	Présidente URPS Pédicures-podologues 85 rue de Venise	51100	REIMS
	1 représentant de l'ordre des médecins - titulaire / 7p	Monsieur le Docteur	FAUPIN Jean-Marie	Président Ordre régional des médecins 3 rue de la Poitiers	51450	BETHENY
	1 représentant de l'ordre des médecins - suppléant / 7p	Monsieur le Docteur	DUCREUX Philippe	Ordre régional des médecins 3 rue de la Poitiers	51450	BETHENY
	1 représentant des internes en médecine - titulaire / 7q	Monsieur	BENZAQUI Mickaël	Porte-parole du Comité des Internes de Reims-Champagne Rue Cognac Jav	51100	REIMS
1 représentant des internes en médecine - suppléant / 7q	Monsieur	CANOT Brice	AIMG 1 rue des 16ème et 22ème dragons	51100	REIMS	

Collège n°8 : personnalités qualifiées

Personnalités qualifiées - collège 8		Monsieur le Professeur	GILLERY Philippe	CHU Laboratoire de recherche pédiatrique 45 rue Cognac Jav	51100	REIMS
		Monsieur	LAVAL Jean-Claude	Président de la FHF 5 Rue Marcel Forestier	51100	REIMS

Membres avec voix consultative :

Sont membres de la CRSA, avec voix consultatives, les personnes suivantes, ou leurs représentants :

Le préfet de région, préfet de la Marne,
La préfète de l'Aube,
Le préfet des Ardennes,
Le préfet de la Haute-Marne,
Le président du Conseil économique et social régional,
Le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi,
Le directeur régional de la DRAAF,
Le directeur régional de la DRAC,
Le directeur régional de la DREAL,
La déléguée régionale aux droits des femmes et à l'égalité,
Le directeur régional de la DRFIP,
Le directeur régional de la DRJSCS,
Le délégué régional de la DRRT,
Le recteur de l'académie de Reims,
Le directeur interrégional de la PJJ,
Le président de la caisse de base du régime social des indépendants,
Un membre des conseils des organismes locaux d'assurance maladie relevant du régime général,
Le président de l'AROMSA Champagne.

Article 3

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Châlons-en-Champagne, dans le délai de deux mois à compter de la date de sa publication au recueil des actes administratifs.

Article 4

Le Directeur Général de l'ARS Champagne-Ardenne est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Champagne-Ardenne.

Fait à Châlons-en-Champagne, le 19 janvier 2015,

Le Directeur général
de l'agence régionale de santé,

Signé : Jean-Christophe PAILLE

A.R.S. – AGENCE REGIONALE DE SANTE

Arrêté N°2015-052 du 19 janvier 2015 fixant la composition de la Commission spécialisée de l'organisation de soins de la CRSA Champagne-Ardenne

VU

Le code de la santé publique ;
La loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital, et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
Le décret n°2010-348 du 31 mars 2010 relatif à la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie – CRSA ;
Le décret n°2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;
Le décret du 1^{er} avril 2010 nommant de Monsieur Jean-Christophe PAILLE Directeur général de l'ARS Champagne-Ardenne ;
L'arrêté du Directeur général de l'ARS Champagne-Ardenne fixant la composition nominative de la CRSA Champagne-Ardenne renouvelée ;
Sur proposition des membres concernés de la CRSA réunis le 10 juin 2014 ;

ARRETE

Article 1^{er}

L'arrêté 2014-1009 du 24 octobre 2014 fixant la composition de la CS Organisation des soins est abrogé.

Article 2

La **commission spécialisée de l'organisation des soins** constituée au sein de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie (CRSA) de Champagne-Ardenne, est composée des personnes suivantes :

Membres avec voix délibératives :

Collège	Qualité des représentations	Titre	Nom	Adresse organisme	CP	Ville	
Représentants des collectivités territoriales - Collège 1	1 conseiller régional	Madame	BARAT Joëlle	Vice-présidente du Conseil régional	08300	PARGNY RESSON	
		Madame	JOLY Lorette	Conseil régional 29 rue Maurice Marinot	10000	TROYES	
	1 président de conseil général	En cours de désignation					
		En cours de désignation					
	1 représentant des groupements de communes	En cours de désignation					
		En cours de désignation					
1 représentant des communes	En cours de désignation						
	En cours de désignation						
Représentants des usagers de services de santé ou MS - collège 2	2 représentants des associations agréées	Madame	QUANTINET Danielle	CISS 4 Lotissement le Village	51300	OUTREPONT	
		Monsieur le Dr	WAGNER Jean-Claude	Ligue contre le cancer Aube 8 rue Danton	10800	SAINT JULLIEN LES VILLAS	
		Madame	LOUBIER Danièle	UNAFAM 109 Bis rue Révérend Père	10000	TROYES	
		Madame	RIDEZ Françoise	VMEH 6 rue Saint Eloi	51360	VAL DE VESLE	
	1 représentant des associations de retraités et PA	Monsieur	DUCZYNSKI Patrice	CODERPA 08 12 Clos Margot	08090	MONTCY NOTRE DAME	
		Monsieur	BOILEAU Michel	CODERPA 08 1 Route d'Etion	08090	DAMOUCY	
	1 représentant des associations des PH	Monsieur	MESSAGER Jean-Luc	CDCPH Aube Président de l'APEI de l'Aube	10000	TROYES	
		Madame	GROSSMANN Chantal	CDCPH Aube / ASSAGE 66 rue de la Perrière	10320	SOULIGNY	
Représentants des conférences de territoire - collège 3	1 représentant des conférences de territoire	Monsieur	DARAGON Hervé	Président de la CT NordGroupe C	51100	REIMS	
		Monsieur le professeur	MORVILLE Patrice	Réseau régional périnatal CHU45	51100	REIMS	
Partenaires sociaux (OS) - collège 4	3 représentants des OS de salariés	Madame	ROUSSEL-DRUART Sandrine	FO 22 rue des Hironnelles	52100	SAINT DIZIER	
		Madame	DELIZEE-GRAND Béatrice	FO 14 rue Jean Rogissart	08000	VILLERS SEMEUSE	
		Monsieur	FLORES Francis	CFDT 69 rue Paul Verlaine	51000	CHALONS EN CHAMPAGNE	
		Monsieur	MERCEY François	CFDT Apt5 - 7 ruelle de Poterne	52200	LANGRES	
		Monsieur	VIARD Vincent	Représentant CFE-CGC 38 Route de Chalaute	10400	LE MERIOT	
		Monsieur	INGRET Bernard	Représentant CFE-CGC 46 rue du Général de Gaulle	52330	COLOMBEY LES DEUX EGLISES	
	1 représentant des OS d'employeurs	Monsieur	DESLYPPER André	Représentant MEDEF 8 Rue Henri Warnier	51500	TAISSY	
		Monsieur	SANCHEZ Philippe	Représentant MEDEF 9 avenue du Général Leclerc	08000	CHARLEVILLE MEZIERES	
	1 représentant des OS des artisans, des commerçant et des professions libérales	Monsieur	SCHWARTZ Jean-Sébastien	Infirmier libéral 79 Rue Thénard	10800	ST JULLIEN LES VILLAS	
		Monsieur le Docteur	PICAVET Bruno	Pneumologue Polyclinique les Bleu	51100	REIMS	
1 représentant des OS des exploitants agricoles	en cours de désignation						
	en cours de désignation						
Acteurs de la cohésion et de la protection sociales - collège 5	1 représentant de la caisse d'assurance retraite et de la santé	Monsieur	LAUTMAN Albert	Directeur de la CARSAT 81-85 rue de Metz	54073	NANCY Cedex	
		Madame	LORTHOIS Ingrid	CARSAT Sous directrice maladie	54073	NANCY Cedex	
	1 représentant FNMF	Monsieur	BLAUD Olivier	1er vice-président délégué de la	51100	REIMS	
		Monsieur	MAILLIOT Jean-Louis	Trésorier général de la mutualité	51100	REIMS	
Acteurs de la prévention et de l'éducation pour la santé - collège 6	1 représentant des organismes oeuvrant dans le champ de la promotion de la santé, la prévention ou l'éducation pour la santé	Monsieur le Docteur	RIGAUD Alain	Président de l'ANPAA 2bis rue Piper	51100	REIMS	
		Madame	LEBRUN Delphine	ANPAA 51	51100	REIMS	
	1 représentant des organismes oeuvrant dans le domaine de l'observation de la santé, sanitaire, de l'enseignement et de la recherche	Monsieur le Professeur	ESCHARD Jean-Paul	Doyen de la faculté de médecine 51 rue Cognacq Jay	51100	REIMS	
		Monsieur le Docteur	HUI SZE KWONG France	Président de l'ORS 20 rue des Campanules	51350	CORMONTREUIL	

Offreurs des services de santé - collège 7	5 représentants des EPS dont 2 pdts de CME de CH et CHU	Monsieur	BURY André	Représentant FHF Directeur CH Saint Dizier	52115	SAINT DIZIER	
		Madame	HERBELET Danielle	Représentante FHF Directrice CH Châlons	51000	CHALONS EN CHAMPAGNE	
		Madame	PONCET Marie-Cécile	Représentante FHF Directrice du GHAM	10105	ROMILLY SUR SEINE	
		Monsieur	DOUSSEAU Xavier	Représentant FHF Directeur EPSMM	51022	CHALONS EN CHAMPAGNE	
		Monsieur le Professeur	RIEU Philippe	Représentant FHF Président CME CHU	51092	REIMS	
		Monsieur	MEROL Jean-Claude	Représentant FHF CME CHU	51092	REIMS	
		Madame le Docteur	COLLART Michèle	Représentante FHF Présidente CME CH Troyes	100003	TROYES	
		Monsieur le docteur	AUMERSIER Michel	FHF - Président de la CME du CH Châlons	51000	CHALONS EN CHAMPAGNE	
		Madame le Docteur	BENFATTO Angelo	Représentante FHF Présidente de la CME de	10500	BRIENNE LE CHÂTEAU	
		Monsieur le Docteur	WARGNY Eric	Représentant FHF Président de la CME de IEPSMM	51022	CHALONS EN CHAMPAGNE	
		2 représentants des établissements privés à but lucratif dont 1 pdt de CME	Monsieur	FRENEHARD Jean-Marc	FHP Groupe Courlancy	51100	REIMS
	Madame		GETAS Barbara	FHP Polyclinique des Ursulines	10000	TROYES	
	Monsieur le Dr		VRILLAUD Henri-Georges	FHP Président CME - Polyclinique des	51100	REIMS	
	Monsieur le Dr		PASQUIER Philippe	FHP Président CME - Polyclinique des	10000	TROYES	
	Offreurs des services de santé - collège 7	2 représentants des établissements privés à but non lucratif dont un pdt de CME	Monsieur	VOISIN Philippe	FEHAP CRF Pasteur	10000	TROYES
			Monsieur	VIANA Eric	FEHAP EHSSR Ste Marthe	51200	EPERNAY
			Monsieur le Professeur	NGUYEN Tan Dat	Président de la CME pi de l'Institut Jean Godinot	51100	REIMS
			Monsieur le Dr	EYMARD Jean-Christophe	Institut Jean Godinot Avenue du Gal Koëning	51100	REIMS
		1 représentant des E assurant des activités de soins à dom	Monsieur	BERTIN Ivan	Délégué régional FNEHAD Directeur HAD - Mutualité	51100	REIMS
Monsieur			PHILIPPON Fabrice	Directeur HAD Châlons et Pays d'Argonne	51005	CHALONS EN CHAMPAGNE Cedex	
1 représentant des centres de santé, des maisons de santé et		Monsieur	PONTI Gilles	Représentant la FMF Président de SOMUCO	10100	ROMILLY SUR SEINE	
		Madame	HERMANT Isabelle	Centresois quartier Croix Rouge 14 rue Pierre Taittinger	51100	REIMS	
1 représentant des réseaux de santé		Monsieur le docteur	GRAND Maurice	Radiologue - Président du réseau Oncocha	51100	REIMS	
		Monsieur	BIREBENT Matthieu	Directeur réseaux de santé addictions diabète	51100	REIMS	
1 représentant des associations de permanence des soins		En cours de désignation					
		En cours de désignation					
1 médecin responsable d'un SAMU ou d'un SMUR		Monsieur le Docteur	ENGELMANN Maurice	SAMU France CHU	51100	REIMS	
		Monsieur le Docteur	LEVY-CHAZAL Philippe	SAMU France CHU	51100	REIMS	
1 représentant des transporteurs sanitaires		Monsieur	ROUSSEL Willie	Ambulances Roussel - CNSA 89 rue Louis Pasteur	51100	REIMS	
		Monsieur	COQUET Frédéric	Ambulance Coquet-CNSA ZI les Forges	08320	VIREUX-MOLHAIN	
1 représentant des SDIS		Monsieur	CORDIER Pierre	Président du SDIS Ardennes Vice-président du Conseil	08700	NEUFMANIL	
		en cours de désignation					
1 représentant des OS représentatives des médecins des EPS		Madame le Docteur	ELOY Clarence	SNAM-HP CH Troyes	10003	TROYES	
		en cours de désignation					

Offreurs des services de santé - collège 7	4 membres des URPS	Madame	DELAPLACE Nadine	Présidente URPS Infirmiers 64 chaussée Saint Martin	51100	REIMS
		Monsieur	PERIGNON Patrick	Président URPS Orthophonistes 41 allées Alphonse Karr	51000	CHALONS EN CHAMPAGNE
		Monsieur le docteur	LENTREBECQ Alexandre	46 rue de Talleyrand	51100	REIMS
		Monsieur	CRAVERO Laurent	Président URPS Biologistes responsables	51000	CHALONS EN CHAMPAGNE
		Monsieur	LORIN Pol	Conseiller fédéral FFMKR Champagne-Ardenne Lorraine	51600	SUIPPES
		Madame	BAUDOT-DELIGNIERE Marie-Christrine	Présidente URPS Orthoptistes 7 rue Carnot	51000	CHALONS EN CHAMPAGNE
		Monsieur	KREIT Pierre	Président des syndicats pharmaceutiques de la région -	51340	VANAULT-LES-DAMES
		Madame	DUPLOUY Marie	Présidente URPS Pédiatres- podologues	51100	REIMS
	1 représentant de l'ordre des médecins	Monsieur le Docteur	FAUPIN Jean-Marie	Président Ordre régional des médecins	51450	BETHENY
		Monsieur le Docteur	DUCREUX Philippe	Ordre régional des médecins 3 rue de la Pothière	51450	BETHENY
	1 représentant des internes en médecine	Monsieur	BENZAQUI Mickaël	Porte-parole du Comité des Internes de Reims-Champagne	51100	REIMS
		Monsieur	CANOT Brice	AIMG 1 rue des 16ème et 22ème	51100	REIMS
	2 membres issus de la commission spécialisée pour les prises en charge et accompagnements MS	Monsieur	ROGE Pascal	Foyer Monteclair - FHF16 rue du	52700	ANDELOT-BLANCHEVILLE
		Madame	BOUTILLIER Caroline	EPSMM - FHF1 chemin de Bouy	51000	CHALONS EN CHAMPAGNE
		Monsieur	ROUSSEL Gérard	CODERPA 5222 rue des Hirondeles	52100	SAINT DIZIER
		Monsieur	PROST Michel	CODERPA 525 Rue des Tennis	52000	CHAUMONT

Membres avec voix consultative :

Sont membres de cette commission spécialisée de la CRSA, avec voix consultatives, les personnes suivantes, ou leurs représentants :

Le préfet de région, préfet de la Marne,
 La préfète de l'Aube,
 Le préfet des Ardennes,
 Le préfet de la Haute-Marne,
 Le président du Conseil économique et social régional,
 Le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi,
 Le directeur régional de la DRAAF,
 Le directeur régional de la DRAC,
 Le directeur régional de la DREAL,
 La déléguée régionale aux droits des femmes et à l'égalité,
 Le directeur régional de la DRFIP,
 Le directeur régional de la DRJSCS,
 Le délégué régional de la DRRT,
 Le recteur de l'académie de Reims,
 Le directeur interrégional de la PJJ,
 Le président de la caisse de base du régime social des indépendants,
 Un membre des conseils des organismes locaux d'assurance maladie relevant du régime général,
 Le président de l'AROMSA Champagne.

Article 3

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Châlons-en-Champagne, dans le délai de deux mois à compter de la date de sa publication au recueil des actes administratifs.

Article 4

Le Directeur Général de l'ARS Champagne-Ardenne est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Champagne-Ardenne.

Fait à Châlons-en-Champagne, le 19 janvier 2015,

L'Administrateur général
de l'agence régionale de santé,

Signé : Jean-Christophe PAILLE

A.R.S. – AGENCE REGIONALE DE SANTE

Arrêté n°2015-053 du 19 janvier 2015 fixant la composition de la commission de coordination des politiques publiques dans les domaines de la prévention, santé scolaire, santé au travail et protection maternelle et infantile

VU
Le code de la santé publique ;

La loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital, et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
Le décret n°2010-346 du 31 mars 2010 relatif aux commissions de coordination des politiques publiques de santé ;
Le décret n°2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;
Le décret du 1^{er} avril 2010 nommant de Monsieur Jean-Christophe PAILLE Directeur général de l'ARS Champagne-Ardenne ;
Le décret n°2010-938 du 24 août 2010 modifiant les dispositions relatives aux commissions de coordination des politiques publiques de santé, aux conférences de territoire et à la conférence régionale de la santé et de l'autonomie ;
L'arrêté modifié du Directeur général de l'ARS Champagne-Ardenne fixant la composition de la commission de coordination des politiques publiques dans le domaine de la prévention ;

ARRETE

Article 1^{er}

La composition de la commission de coordination des politiques publiques dans le domaine de la prévention en Champagne-Ardenne est la suivante.

Monsieur Jean-Christophe PAILLE, Directeur général de l'ARS Champagne-Ardenne, ou son représentant,
Monsieur le Docteur Jean-Luc GRILLON, représentant le Préfet de la région Champagne-Ardenne,

Au titre des représentants de l'Etat :

Monsieur le Recteur de l'académie de Reims, ou son représentant ;
Monsieur le Directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale ou son représentant ;
Monsieur le directeur régional des entreprises, de la consommation, du travail et de l'emploi, sou son représentant ;
Monsieur le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement ou son représentant ;
Monsieur le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt ou son représentant ;
Le directeur interrégional de la protection judiciaire de la jeunesse représenté par Mme Sylvie RIVEIRON;
Le directeur départemental de la cohésion sociale ou le directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations du département chef-lieu de la région, Madame Martine ARTZ ;
Madame Nadine DELABRE, SPIP de la Marne,

Au titre des représentants des collectivités territoriales :

Madame Joëlle BARAT, titulaire ; Madame Karine JARRY, suppléante, désignées par le Président du Conseil régional,
Monsieur Guy CARRIEU, titulaire, Madame Isabelle DEBAILLEUL, suppléante, désignés par le Président du conseil général de la Marne,
Monsieur Bernard BAS, titulaire, Madame le docteur Sylvie PLIQUE, suppléante, désignés par le Président du conseil général de l'Aube,
Monsieur Jean LIPP, titulaire, Monsieur le docteur Rodolphe HEMMERLING, suppléant, désignés par le Président du conseil général de la Haute-Marne,
Monsieur Noël BOURGEOIS, titulaire, Monsieur Guy FERRERA, suppléant, désignés par le Président du conseil général des Ardennes,
Monsieur Alain GAVIER, titulaire, Monsieur Daniel YON, suppléant, désignés par l'Association des Maires de France,
Madame Marie-France COLLOT, titulaire, Monsieur Didier HERBILLON, suppléant, désignés par l'Association des Maires de France,
Monsieur William HANDEL, titulaire, Monsieur Dany CARTON, suppléant, désignés par l'Association des Maires de France,
Monsieur Claude WALLENDORFF, titulaire, Monsieur Régis DEPAIX, suppléant, désignés par l'Association des Maires de France.

Au titre des représentants des organismes de sécurité sociale, œuvrant dans le domaine de la prévention et de la promotion de santé :

Monsieur Albert LAUTMAN, titulaire, Madame Ingrid LORTHOIS, suppléante, CARSAT,
Monsieur Jean-Luc MARTEL, titulaire, Monsieur Stéphane ATTIGNY, suppléant, désignés par le Directeur général de la CNAM,
Monsieur Patrick HARTER, titulaire, Madame Anne LOSFELD, suppléante, RSI,
Monsieur le Dr Jean-Louis ROYER, titulaire, Monsieur BRUNEL, suppléant, MSA.

Article 2

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Châlons-en-Champagne, dans le délai de deux mois à compter de la date de sa publication au recueil des actes administratifs.

Article 3

Le Directeur Général de l'ARS Champagne-Ardenne est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Champagne-Ardenne.

Fait à Châlons-en-Champagne, le 19 janvier 2015

Le Directeur général,
de l'agence régionale de santé,

Signé : Jean-Christophe PAILLE

A.R.S. – AGENCE REGIONALE DE SANTE

Arrêté n°2015-054 du 20 janvier 2015 fixant la composition de la Commission des Relations avec les Usagers et de la Qualité de la Prise en Charge (CRUQPC) du Centre Hospitalier de Saint-Dizier

VU

Les articles R1112-81 et R1112-83 du code de Santé Publique ;

La loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital, et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

Le décret n°2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

Le décret du 1^{er} avril 2010 nommant de Monsieur Jean-Christophe PAILLE Directeur général de l'ARS Champagne-Ardenne ;

Le décret n°2005-213 du 2 mars 2005 créant la Commission des relations avec les usagers et de la qualité de la prise en charge ;

Vu les propositions de l'établissement ;

ARRETE

Article 1^{er}

La composition de la CRUQPC du Centre Hospitalier de Saint-Dizier, pour ce qui concerne les représentants des usagers, est la suivante:

Madame Mireille CECCHINI, membre de l'Association UFC que choisir-Saint Dizier, demeurant 1 rue Aristide Maillol – 52100 Saint-Dizier, titulaire

Madame Ginette LESUISSE, membre de la ligue contre le cancer, demeurant 3 rue des Iris – 52100 Villers-en-Lieu, suppléante

Monsieur Marcel MARCHAND, membre de la ligue contre le cancer, demeurant Immeuble Vivarais 2 rue Philippe Rameau – 52100 Saint-Dizier, titulaire,

Madame Noëlle MONSUS, membre de l'Union Départementale des Associations Familiales (UDAF 52), demeurant 10 rue Paul Bert – 52100 Saint-Dizier, suppléante

Article 2

Le présent arrêté peut faire l'objet dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de la dernière date de publication au recueil des actes administratifs, soit d'un recours administratif préalable gracieux auprès du directeur général de l'agence régionale de santé, soit d'un recours administratif préalable hiérarchique auprès du ministre de la santé et des sports. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet de tels recours.

Il peut également faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Châlons-en-Champagne, 25 rue du Lycée – 51000 Châlons en Champagne, soit :

directement, en l'absence de recours préalable, dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de la dernière date de publication au recueil des actes administratifs,

à l'issue d'un recours administratif préalable, dans les deux mois à compter de la date de notification de la réponse obtenue de l'administration, ou au terme d'un silence gardé par celle-ci pendant deux mois à compter de la réception de la demande.

Article 3

Le Directeur Général de l'ARS Champagne-Ardenne, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Champagne-Ardenne.

Fait à Châlons-en-Champagne, le 20 janvier 2015

Pour le Directeur général de l'ARS Champagne-Ardenne,

et par délégation,

Le Chef de cabinet,

Signé : Marielle TRABANT

A.R.S. – AGENCE REGIONALE DE SANTE

Arrêté N°2015-055 du 22 janvier 2015 fixant la composition nominative du conseil de surveillance du Groupe Hospitalier Sud Ardennes (Ardennes)

VU

Le code de la santé publique ;

La loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital, et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

Le décret n°2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;
Le décret du 1^{er} avril 2010 nommant Monsieur Jean-Christophe PAILLE Directeur général de l'ARS Champagne-Ardenne ;
L'arrêté n°2010-15 du 1^{er} juin 2010 modifié fixant la composition nominative du conseil de surveillance du
Groupe Hospitalier Sud Ardennes (Ardennes) ;
La décision n°2014-1266 portant délégation de signature du directeur général de l'Agence régionale de santé de Champagne-Ardenne en
date du 1^{er} décembre 2014 ;

ARRETE

Article 1^{er} :

Les dispositions de l'arrêté n°2014-438 du 11 juin 2014 sont abrogées.

Article 2 :

Le conseil de surveillance du Groupe hospitalier Sud Ardennes est composé des membres ci-après :

I- Sont membre du conseil de surveillance avec voix délibérative :

1°) En qualité de représentants des collectivités territoriales

Monsieur Guy DERAMAIX, Maire de la commune de Rethel ;
Monsieur Yann DUGARD, Maire de la Commune de Vouziers ;
Monsieur Michel KOCIUBA, Maire de la Commune de Sault- Les- Rethel ;
Monsieur Didier SIMON, Maire de la Commune de Château-Porcien ;
Monsieur Joseph AFRIBO, Représentant du Conseil Général du département des Ardennes ;

2°) En qualité de représentants du personnel

Madame Cindy GALMICHE, Représentant la Commission des Soins Infirmiers, de Rééducation et Médico-Techniques ;
Monsieur le Dr Abderrahim LABZOUR et Monsieur le Dr BARHOUM, Représentants de la Commission Médicale d'Établissement ;
Madame Angélique BOURGUIGNON et Madame Hélène GUZA, Représentantes désignées par les organisations syndicales ;

3°) En qualité de personnalités qualifiées

Personnalités qualifiées désignées par le Directeur général de l'ARS de Champagne-Ardenne

Monsieur Francis SIGNORET, Président de la Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise ;
Monsieur le Docteur Jean-Pierre LEGROS, Médecin libéral ;

Représentants des usagers désignés par le Préfet du département des Ardennes

Monsieur Alain ANTOINE, Association des Paralysés de France ;
Monsieur Jacky FERNANDEZ, Association des diabétiques ardennais ;
Personnalité qualifiée désignée par le Préfet du département des Ardennes
Madame Danièle BOUTARD, Directrice d'hôpital retraitée.

II- Sont membre du conseil de surveillance avec voix consultative :

Le Vice-Président du Directoire du Groupe Hospitalier Sud Ardenne ;
Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de Champagne Ardenne ;
Le Directeur de la Caisse Primaire d' Assurance Maladie du département des Ardennes ;
Pour les établissements délivrant des soins de longue durée ou gérant un EHPAD : le représentant des familles de personnes accueillies :
en attente de désignation.

Article 3 :

La durée des fonctions des membres du conseil de surveillance est fixée à 5 ans, sous réserve des dispositions particulières prévues
à l'article R.6143-12 du code de la santé publique.

Article 4 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Châlons-en-Champagne, dans le délai de
deux mois à compter de sa notification ou à l'égard des tiers, dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication au recueil
des actes administratifs.

Article 5 :

Le Directeur Général de l'ARS Champagne-Ardenne est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes
administratifs de la préfecture de la région Champagne-Ardenne.

Fait à Châlons-en-Champagne, le 22 janvier 2015.

Pour le Directeur général de l'ARS Champagne-Ardenne,
et par délégation,
le Directeur général adjoint,

Signé : Benoît CROCHET

Arrêté N°2015-009 du 06 janvier 2015 fixant la composition nominative du conseil de surveillance de l'Etablissement public de santé mentale de la Marne (Marne)

VU

Le code de la santé publique ;

La loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital, et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

Le décret n°2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

Le décret du 1^{er} avril 2010 nommant Monsieur Jean-Christophe PAILLE Directeur général de l'ARS Champagne-Ardenne ;

L'arrêté n°2010-27 du 1^{er} juin 2010 fixant la composition nominative du conseil de surveillance de l'Etablissement public de santé mentale de la Marne (Marne) ;

La décision n°2014-1266 portant délégation de signature du directeur général de l'Agence régionale de santé de Champagne-Ardenne en date du 1^{er} décembre 2014 ;

ARRETE

Article 1 :

Les dispositions de l'arrêté 2014-1286 du 8 décembre 2014 sont abrogées.

Article 2:

La composition du conseil de surveillance de l'Etablissement public de Santé Mentale de la Marne est fixée comme suit :

I Sont membres du conseil de surveillance avec voix délibérative

1°) En qualité de représentants des collectivités territoriales

Monsieur Christian BATY, représentant le Maire de la commune de Châlons-en-Champagne ;

Madame Frédérique SCHULTESS représentant de la Communauté de Communes de Châlons-en-Champagne ;

Monsieur ADAM, représentant de la Communauté de Communes de Châlons-en-Champagne ;

Monsieur Jean-Louis DEVAUX, représentant du Président du Conseil Général de la Marne ;

Monsieur Alphonse SCHWEIN, représentant du Conseil Général de la Marne

2°) En qualité de représentants du personnel

Monsieur Patrick LAHANQUE, Représentant de la Commission des Soins Infirmiers, de Rééducation et Médico-Techniques ;

Monsieur le Docteur Liviu Sorin GEORGESCU et Monsieur le Docteur Philippe LOEFFEL, Représentants de la Commission Médicale d'Etablissement ;

Madame Myriam DE CARVALHO et Madame Juliette PELLOUX, Représentantes désignées par les organisations syndicales ;

3°) En qualité de personnalités qualifiées

Personnalités qualifiées désignées par le Directeur général de l'ARS de Champagne-Ardenne

Monsieur Jean Paul SCHUESTER, UDAF de la Marne ;

Monsieur le Docteur Daniel JACQUES, Médecin libéral

Personnalités qualifiées désignés par le Préfet du département de la Marne

Madame Marie Jeanne SALVATORI, Association ADAPEI Marne ;

Monsieur Jean Marie HENRI, Association UNAFAM Marne ;

Madame Micheline MAT, Agent de maîtrise principal retraitée

II - Sont membres du conseil de surveillance avec voix consultative

Le vice-président du directoire, président de la commission médicale d'établissement ;

Le directeur général de l'Agence régionale de santé de Champagne-Ardenne ;

Le directeur de la CPAM de la Marne ;

Le représentant des familles de personnes accueillies : en attente de désignation.

Article 4 :

La durée des fonctions des membres du conseil de surveillance est fixée à 5 ans, sous réserve des dispositions particulières prévues à l'article R.6143-12 du code de la santé publique.

Article 5 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Châlons-en-Champagne, dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou à l'égard des tiers, dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication au recueil des actes administratifs.

Fait à Châlons-en-Champagne, le 06 janvier 2015

Pour le Directeur Général de l'ARS Champagne Ardenne,
Et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint aux Opérations,

Signé : Benoît CROCHET

A.R.S. – AGENCE REGIONALE DE SANTE

Arrêté N°2015-010 du 6 janvier 2015 fixant la composition nominative du conseil de surveillance du Centre Hospitalier de Fumay (Ardennes)

VU

Le code de la santé publique ;

La loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital, et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

Le décret n°2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

Le décret du 1^{er} avril 2010 nommant Monsieur Jean-Christophe PAILLE Directeur général de l'ARS Champagne-Ardenne ;

L'arrêté n°2010-12 du 1^{er} juin 2010 fixant la composition nominative du conseil de surveillance du Centre Hospitalier de Fumay (Ardennes) ;

La décision n°2014-1266 portant délégation de signature du directeur général de l'Agence régionale de santé de Champagne-Ardenne en date du 1^{er} décembre 2014 ;

ARRETE

Article 1^{er} :

Les dispositions des arrêtés n°2014-310 du 9 mai 2014 sont abrogées.

Article 2 :

Le conseil de surveillance du centre hospitalier de Fumay est composé des membres ci-après :

I- Sont membres du conseil de surveillance avec voix délibérative :

1°) En qualité de représentants des collectivités territoriales

Monsieur Karim AMAR, Représentant le Maire de la commune de FUMAY ;

Monsieur Benoît SONNET, Représentant de la Communauté de communes Ardennes Rives de Meuse ;

Monsieur Claude WALLENDORFF, Représentant le Président du Conseil général des Ardennes ;

2°) En qualité de représentants du personnel

Madame Delphine LOURDEZ, Représentant la Commission des Soins Infirmiers, de Rééducation et Médico-Techniques

Monsieur le Docteur Pascal HENNEQUIN, Représentant de la Commission Médicale d'Etablissement

Monsieur Patrick BOREK, Représentant les organisations syndicales

3°) En qualité de personnalités qualifiées

Personnalités qualifiées désignées par le Directeur général de l'ARS de Champagne-Ardenne

Monsieur le Docteur Bernard GRESILLON, Médecin libéral

Représentants des usagers désignés par le Préfet du département des Ardennes

Monsieur Christian DEJARDIN, Représentant l'UFC Que Choisir

Madame Annie CAPOWIEZ, Association UDAF

II- Sont membres du conseil de surveillance avec voix consultative :

Le Vice-Président du directoire, président de la commission médicale d'établissement ;

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé de Champagne-Ardenne ;

Le directeur de la Caisse primaire d'assurance maladie des Ardennes ;

Le représentant des familles de personnes accueillies : Monsieur Bernard DUQUESNOY.

Article 3 :

La durée des fonctions des membres du conseil de surveillance est fixée à 5 ans, sous réserve des dispositions particulières prévues à l'article R.6143-12 du code de la santé publique.

Article 4 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Châlons-en-Champagne, dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou à l'égard des tiers, dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication au recueil des actes administratifs.

Article 5 :

Le Directeur Général de l'ARS Champagne-Ardenne est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Champagne-Ardenne.

Fait à Châlons-en-Champagne, le 6 janvier 2015

Pour le Directeur général de l'ARS Champagne-Ardenne,
et par délégation,
Le Directeur général adjoint aux opérations,

Signé : Benoît CROCHET

ARS – AGENCE REGIONALE DE SANTE

Arrêté N°2015-011 du 8 janvier 2015 fixant la composition nominative du conseil de surveillance du Centre Hospitalier de Langres (Haute-Marne)

VU

Le code de la santé publique ;

La loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital, et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

Le décret n°2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

Le décret du 1^{er} avril 2010 nommant Monsieur Jean-Christophe PAILLE Directeur général de l'ARS Champagne-Ardenne ;

L'arrêté n°2010-31 du 3 juin 2010 modifié fixant la composition nominative du conseil de surveillance du Centre Hospitalier de Langres (Haute-Marne) ;

La décision n°2014-1266 portant délégation de signature du directeur général de l'Agence régionale de santé de Champagne-Ardenne en date du 1^{er} décembre 2014 ;

ARRETE

Article 1^{er} :

Le conseil de surveillance du centre hospitalier de Langres est composé des membres ci-après :

I- Sont membres du conseil de surveillance avec voix délibérative :

1°) En qualité de représentants des collectivités territoriales

Madame Sophie DELONG, Maire de la commune de Langres ;

Monsieur Didier JANNAUD, représentant de la Communauté de Communes de l'Etoile de Langres ;

Monsieur Francis ARNOUD, Vice-Président du Conseil Général du département de la Haute Marne ;

2°) En qualité de représentants du personnel

Madame Christelle FEBVAY, Représentant la Commission des Soins Infirmiers, de Rééducation et Médico-Techniques ;

Monsieur le Docteur Vincent ESCUDIER, Représentant de la Commission Médicale d'Etablissement ;

Monsieur François MERCEY, Représentant désigné par les organisations syndicales ;

3°) En qualité de personnalités qualifiées

Personnalité qualifiée désignée par le Directeur général de l'ARS de Champagne-Ardenne

Madame le Docteur Marie-Christine DIEUDEGARD, Médecin libéral ;

Représentants des usagers désignés par le Préfet du département de la Haute-Marne

Monsieur Gérard DELAUNAY, Association France Alzheimer 52 ;

Monsieur Claude CLEMENT, Ligue contre le Cancer ;

II- Sont membres du conseil de surveillance avec voix consultative :

Le Vice-Président du Directoire du Centre Hospitalier de Langres ;

Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de Champagne Ardenne ;

Le Directeur de la Mutualité Sociale Agricole du département de la Haute Marne ;

Un représentant des familles de personnes accueillies : *en attente de désignation.*

Article 2 :

La durée des fonctions des membres du conseil de surveillance est fixée à 5 ans, sous réserve des dispositions particulières prévues à l'article R.6143-12 du code de la santé publique.

Article 3 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Châlons-en-Champagne, dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou à l'égard des tiers, dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication au recueil des actes administratifs.

Article 4 :

Le Directeur Général de l'ARS Champagne-Ardenne est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Champagne-Ardenne.

Fait à Châlons-en-Champagne, le 8 janvier 2015

Le Directeur général de l'ARS Champagne-Ardenne,
Et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint aux Opérations,

Signé : Benoît CROCHET

A.R.S. – AGENCE REGIONALE DE SANTE

Arrêté N°2015/016 en date du 7 janvier 2015 portant désignation pour l'exercice de missions d'inspection de Monsieur Eric TEILLAY, Attaché d'Administration de l'Etat

VU

- Le code de la Santé Publique, notamment des articles R1435-10 à R1435-15 ;
- Le Code de l'Action Sociale et des Familles ;
- La loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital, et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- Le décret n°2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;
- Le décret du 1^{er} avril 2010 nommant Monsieur Jean-Christophe PAILLE Directeur Général de l'ARS Champagne-Ardenne ;
- Le décret n° 2011-70 du 19 janvier 2011 fixant les conditions de désignation des inspecteurs et contrôleurs des agences régionales de santé et relatif au contrôle des établissements et services médico-sociaux et de certains lieux de vie et d'accueil ;
- L'arrêté du 18/11/2014 portant reclassement dans le corps des attachés d'administration de l'Etat.

ARRETE

Article 1er :

A compter du 07/01/2015, Monsieur Eric TEILLAY, Attaché d'Administration de l'Etat, est désigné inspecteur pour l'exercice des missions d'inspection et de contrôle à l'ARS de Champagne-Ardenne conformément aux codes précités.

Article 2 :

Monsieur Eric TEILLAY pourra être missionné en qualité d'inspecteur, notamment en vue de vérifier que les structures sanitaires, médico-sociales et les professionnels de santé respectent les normes législatives, réglementaires et de bonnes pratiques qui s'imposent à eux.

Article 3 :

Monsieur Eric TEILLAY a, pour l'exercice des missions prévues à l'article 2, compétence sur l'ensemble du territoire de la région Champagne-Ardenne.

Article 4 :

En cas de changement d'affectation de l'agent visé à l'article 1, en dehors du ressort de compétence territoriale de l'Agence Régionale de Santé de Champagne-Ardenne, la présente désignation deviendra caduque.

Article 5 :

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Champagne-Ardenne. Il pourra faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Châlons-en-Champagne dans un délai de deux mois à compter de la dernière date de publication au recueil des actes administratifs.

Fait à Châlons-en-Champagne, le 07/01/2015

le Directeur Général de l'ARS Champagne-Ardenne

Signé : Jean-Christophe PAILLE

Arrêté N°2015-038 du 13 janvier 2015 fixant la composition nominative du conseil de surveillance du Centre Hospitalier de la Haute-Marne (Haute-Marne)

VU

Le code de la santé publique ;

La loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital, et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

Le décret n°2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

Le décret du 1^{er} avril 2010 nommant Monsieur Jean-Christophe PAILLE Directeur général de l'ARS Champagne-Ardenne ;

L'arrêté n°2010-347 du 21 mai 2014 fixant la composition nominative du conseil de surveillance du Centre Hospitalier de la Haute-Marne (Haute-Marne) ;

La décision n°2014-1266 portant délégation de signature du directeur général de l'Agence régionale de santé de Champagne-Ardenne en date du 1^{er} décembre 2014 ;

Vu la désignation d'un représentant des usagers par le Préfet de la Haute Marne en date du 2 décembre 2014 ;

ARRETE

Article 1^{er} :

Les dispositions de l'arrêté n°2014-1437 du 19 décembre 2014 sont abrogées.

Article 2 :

Le conseil de surveillance du centre hospitalier de la Haute-Marne est composé des membres ci-après :

I- Sont membres du conseil de surveillance avec voix délibérative :

1°) En qualité de représentants des collectivités territoriales

Madame Elisabeth DE CHANLAIRE, Représentant le Maire de la commune de Saint-Dizier ;

Madame Nicole AUBRY et Madame Ghislaine DELORME, Représentantes de la communauté d'agglomération de Saint-Dizier, Der et Blaise ;

Madame Elisabeth ROBERT-DEHAULT, Conseiller Général, représentante du Président du Conseil Général du département de la Haute-Marne ;

Monsieur Jean Luc BOUZON, Conseiller Général, autre représentant du même Conseil Général du département de la Haute-Marne ;

2°) En qualité de représentants du personnel

Madame Agathe FOURCAUT, Représentant la Commission des Soins Infirmiers, de Rééducation et Médico-Techniques ;

Madame le Docteur Alina BADR et Monsieur le Docteur Radu MOT, Représentants de la Commission Médicale d'Etablissement ;

Madame Brigitte BALLAY et Monsieur Joël BRANDOLI, Représentant les organisations syndicales ;

3°) En qualité de personnalités qualifiées

Personnalités qualifiées désignées par le Directeur général de l'ARS de Champagne-Ardenne

Monsieur YVES RUMMLER, Président départemental de l'APAJH Haute-Marne ;

Monsieur le Docteur Pierre GODINOT, Médecin libéral ;

Représentants des usagers désignés par le Préfet du département de la Haute-Marne

Monsieur Jean VAUTROT, Ligue contre le Cancer ;

Madame Josette POCHON, Ligue contre le Cancer ;

Personnalité qualifiée désignée par le Préfet du département de la Haute-Marne

En attente de désignation

II- Sont membres du conseil de surveillance avec voix consultative :

Le Président de la Commission médicale d'établissement, vice-président du Directoire du Centre Hospitalier de la Haute Marne :

Monsieur le Docteur Abderrahmane SAÏDI ;

Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de Champagne Ardenne ;

Le Directeur de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie du département de la Haute Marne ;

Le représentant des familles de personnes accueillies : Madame Maria WEBER

Article 2 :

La durée des fonctions des membres du conseil de surveillance est fixée à 5 ans, sous réserve des dispositions particulières prévues à l'article R.6143-12 du code de la santé publique.

Article 3 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Châlons-en-Champagne, dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou à l'égard des tiers, dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication au recueil des actes administratifs.

Article 4 :

Le Directeur Général de l'ARS Champagne-Ardenne est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Champagne-Ardenne.

Fait à Châlons-en-Champagne, le 13 janvier 2015

Le Directeur général de l'ARS Champagne-Ardenne,
Et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint aux Opérations,

Signé : Benoît CROCHET

A.R.S. – AGENCE REGIONALE DE SANTE

Arrêté n°2015-045 en date du 15 janvier 2015 modifiant la composition de la conférence Champagne-Ardenne sud

Le Directeur général de l'ARS Champagne-Ardenne

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L1434-17 et D1434-1 à D1434-20 ;
Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
Vu le décret n° 2010-347 du 31 mars 2010 relatif à la composition et au mode de fonctionnement des conférences de territoire modifié ;
Vu le décret du 1^{er} avril 2010 nommant Jean-Christophe PAILLE en qualité de Directeur général de l'ARS Champagne-Ardenne ;
Vu l'arrêté n°2010-654 du 7 octobre 2010 fixant les territoires, siège des conférences de territoires en Champagne-Ardenne ;

ARRETE

Article 1^{er} :

L'arrêté n°2013-490 du 4 juin 2013 est abrogé.

Article 2 :

La composition de la conférence de territoire Champagne-Ardenne sud, est fixée comme suit :

Représentants des établissements de santé

Représentants des personnes morales gestionnaires de ces établissements

Désignés par la Fédération Hospitalière de France :

Monsieur Philippe BLUA, titulaire
Madame Marie-Cécile PONCET, suppléante
Monsieur André BURY, titulaire,
Monsieur Pierre LACOSTE, suppléant,

Désignés par la Fédération de l'Hospitalisation Privée :

Monsieur le docteur Daniel MASSIA, titulaire,
Monsieur Farid BOUCHEBBAT, suppléant,
Madame Barbara GETAS, titulaire,
Monsieur Farid BOUCHEBBAT, suppléant,

Désignés par la Fédération des Etablissements Hospitaliers et d'Aide à la Personne :

Monsieur Mouloud BAABOUCHE, titulaire,
Monsieur Philippe VOISIN, suppléant,

Présidents de commission médicale ou de conférence médicale d'établissement

Désignés par la Fédération Hospitalière de France :

Monsieur le docteur Christian ALBA, titulaire,
Monsieur le docteur Christian BRAUN, suppléant,
Madame le docteur Angela BENFATTO, titulaire,
Monsieur le docteur Jean-Paul MILANESE, suppléant,
Monsieur le docteur Jean-Paul ROUJAS, titulaire,
Monsieur le docteur Teyara CHAUCHE, suppléant.

Désignés par la Fédération de l'Hospitalisation Privée :

Monsieur le docteur Bruno PEILLERON, titulaire,
Monsieur le docteur Pascal PETREQUIN, suppléant,
Titulaire : en cours de désignation
Monsieur le docteur Olivier DELONG, suppléant,

Représentants des personnes morales gestionnaires des services et établissements sociaux et médico-sociaux

Œuvrant en faveur des personnes âgées

Désignées par la Fédération Hospitalière de France :

Madame Maïa BELKHIR, titulaire

Madame Viviane ETIENNOT, suppléante,

Désignés par l'Union Régionale Interfédérale des Organismes Privés non lucratifs Sanitaires et Sociaux de Champagne Ardenne :

Madame Sylvie BRAUNWARTH, titulaire,

Suppléant : en cours de désignation

Désignée par la Fédération des Etablissements Hospitaliers et d'Aide à la Personne :

Madame Marlène PIUBELLO, titulaire,

Madame Christiane GOMAS, suppléante,

Désignés par Syndicat national des établissements et résidences privés pour personnes âgées :

Madame Laurence LOPEZ : titulaire

Monsieur Pascal GUERIN, suppléant,

Œuvrant en faveur des personnes handicapées

Désignées par la Fédération Hospitalière de France :

Monsieur Pascal ROGE, titulaire,

Madame Jeannine JACQUOT, suppléante

Désignés par l'Union régionale des associations de parents et amis des personnes handicapées mentales :

Monsieur Lionnel BOIDIN, titulaire

Madame Chantal DOUBLET, suppléante,

Désignés par la Fédération nationale pour l'Insertion des personnes Sourdes et des personnes Aveugles en France et autres :

Madame Marie-Odile VELUT, titulaire,

Madame Pascale MEYER, suppléante,

Désignés par l'Union Régionale Interfédérale des Organismes Privés non lucratifs Sanitaires et Sociaux de Champagne Ardenne :

Monsieur Jean-Louis DEFONTAINE, titulaire,

Suppléante : en cours de désignation

Représentants des organismes œuvrant dans les domaines de la promotion de la santé et de la prévention ou en faveur de l'environnement et de la lutte contre la précarité

En faveur de la prévention-promotion de la santé :

Monsieur Pierre COLNOT, titulaire,

Madame Cathy NOELL, suppléante

En faveur de la lutte contre la précarité :

Madame Christine CARNIO, titulaire,

Monsieur Laurent HUBERT, suppléant,

En faveur de l'environnement :

Madame Armande SPILMANN, titulaire,

Monsieur André JEAN PIERRE, suppléant,

Représentants des professionnels de santé libéraux

Désignés par l'URPS médecins :

Monsieur le docteur Jean-Marc WINGER, titulaire

Madame le docteur Danièle MONGIN-LEGOUX, suppléant

Monsieur le docteur Eric THOMAS, titulaire,

Suppléant : en cours de désignation

Monsieur le docteur Didier QUACCHIA, titulaire,

Suppléant : en cours de désignation

Au titre des infirmiers libéraux :

Monsieur Fabian ROYER, titulaire,

Suppléant : en cours de désignation

Au titre des masseurs-kinésithérapeutes libéraux :

Monsieur Eric FRANCOIS, titulaire,

Monsieur Denis ARTAUD, suppléant.

Au titre des pharmaciens libéraux :

Monsieur Denis BRUGIRARD, titulaire,

Madame Martine BITTER, suppléante,

Au titre des représentants des internes en médecine :

Titulaire : en cours de désignation

Suppléant : en cours de désignation

Représentants des centres de santé, maisons de santé, pôles de santé et réseaux de santé

Monsieur Claude JEANDEL, titulaire

Suppléant : en cours de désignation

Madame le docteur Catherine LARGER, titulaire,

Madame le docteur Isabelle ARNAULT, suppléante.

Représentants des établissements assurant des activités de soins à domicile

Monsieur Yvan BERTIN, titulaire,

Madame LUTAUD, suppléante

Représentant des services de santé au travail

Monsieur Patrice HEURTAUT, titulaire,

Monsieur Alexandre LAMBERT, suppléant.

Représentants des usagers

Représentants des associations agréées

Madame Marie-Noëlle MICHELOT, titulaire,

Monsieur Jean-Claude WAGNER, suppléant,

Ligue contre le cancer Haute-Marne

Ligue contre le cancer Aube

Monsieur Yves RUMMLER, titulaire,

Madame POTIER Sylvie, suppléante,

APAJH Haute Marne

APAJH Aube

Monsieur Michel GUINOT, titulaire,

Monsieur Jean-François FOURNIE, suppléant,

URAPEI Aube

UNAFAM Haute-Marne

Monsieur Jacky JACHIET, titulaire,

Monsieur Denis FAUCHERON, suppléant,

Association française des diabétiques-Aube

Association François Aupetit-AFA Aube

Monsieur Jean-Claude MARMET, titulaire,

Madame Chantal GROSSMAN, suppléante.

Union régionale des PEP Haute-Marne

UDAF Aube

Représentants des associations de personnes handicapées ou des associations de retraités et personnes âgées

Monsieur Philippe RENAUD, titulaire,

Monsieur Denis JUPILLE, suppléant,

Madame Michèle LEMORGE, titulaire,

Suppléant : en cours de désignation

Titulaire : Marie-Hélène PARA

Suppléant : en cours de désignation

CODERPA Haute-Marne

CODERPA Haute-Marne

CDCPH Haute-Marne

CODERPA Aube

CODERPA Aube

Représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements

Désignés par le Président du conseil régional :

Madame Martine LEGAY, titulaire,

Madame Valérie LABARRE, suppléant

Désignés par l'Assemblée des communautés de France :

Madame Elisabeth PHILIPPON, titulaire,

Autre titulaire : en cours de désignation,

Suppléants : en cours de désignation,

Désignés par l'Association des Maires de France :

Monsieur David PARISON, titulaire,

Monsieur Jean BOZEK, titulaire,

Suppléants en cours de désignation

Désignés par l'assemblée délibérante du conseil général de la Haute-Marne :

Madame Marie-Claude LAVOCAT, titulaire,

Monsieur Patrick BERTHELON, suppléant,

Désigné par l'assemblée délibérante du conseil général de l'Aube :

Monsieur Jean POUILLOT, titulaire,

Monsieur BOTELLA, suppléant,

Représentant de l'ordre des médecins

Monsieur le docteur Michel VAN RECHEM, titulaire,
Monsieur le docteur Gilles DUPONT, suppléant.

Personnalités qualifiées

Monsieur Maurice BERSOT, délégué régional UNIFED-SYNEAS.
Monsieur Alain LAURENT, président du CREAHI.

Article 3 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Châlons-en-Champagne, dans le délai de deux mois à compter de la date de sa publication au recueil des actes administratifs.

Article 4 :

Le Directeur général de l'ARS Champagne-Ardenne est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la région Champagne Ardenne.

Le Directeur général de l'ARS Champagne-Ardenne et par délégation,

Signé : Jean-Christophe PAILLE

A.R.S. – AGENCE REGIONALE DE SANTE

Arrêté n°2015-046 en date du 15 janvier 2015 modifiant la composition de l'Unité de Coordination Régionale de Champagne-Ardenne

Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de Champagne Ardenne

VU

Le code de sécurité sociale et notamment ses articles L 162-22-18 du code et R 162-42-9 ;

Le code de la santé publique ;

La loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital, et relative aux patients, à la santé et aux territoires

Le décret n°2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

Le décret du 1^{er} avril 2010 nommant de Monsieur Jean-Christophe PAILLE Directeur général de l'ARS Champagne-Ardenne.

Le décret n°2011-1209 du 29 septembre 2011 modifiant les dispositions relatives au contrôle de la tarification à l'activité des établissements de santé

L'arrêté 2014-208 modifiant la composition de l'Unité de Coordination Régionale de Champagne-Ardenne

ARRETE

Article 1^{er} :

L'arrêté 2014-208 est abrogé.

Article 2 ;

L'arrêté n°2012-1011 en date du 6 juillet 2012 fixant la composition nominative de la Commission de l'Unité de Coordination Régionale de Champagne Ardenne est modifié comme suit :

Représentants de l'Agence Régionale de Santé :

-Madame Odile LORRAIN, Chargée du PMSI

-Monsieur le Docteur Bruno BLOCQUAUX, Conseiller Médical sur les programmes de médicalisation des systèmes

-Monsieur Pierre-Louis MOLITOR, Chef de service

-Monsieur François FIEROBE, Médecin Inspecteur de Santé Publique

Représentants de l'Assurance Maladie :

Madame le Docteur Dominique FRANCOIS, Régime Général

Monsieur le Docteur Jean-Pierre GARA, Régime Général

Madame le Docteur Catherine CAMUS, Régime Général

Madame le Docteur Christine VANDAMME, Régime Général

Monsieur le Docteur Jean-Louis ROYER, MSA

Monsieur le Docteur François SCHEIDT, médecin conseil régional, RSI

Mademoiselle Rafiaa BENAÏCHA, CPAM de la Marne

Monsieur Farès TRAD, responsable de la cellule de coordination régionale GDR

Article 3 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification, ou à l'égard des tiers, à compter de sa publication.

Article 4 :

Le Directeur Général de l'ARS Champagne-Ardenne, est chargé de l'exécution du présent arrêt qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Champagne-Ardenne.

Fait à Châlons-en-Champagne, le 15 janvier 2015,

Pour le Directeur général
de l'ARS Champagne-Ardenne
et par délégation,
le Directeur général adjoint,

Signé : Benoît CROCHET

A.R.S. – AGENCE REGIONALE DE SANTE

Arrêté N°2015-051 du 19 janvier 2015 fixant la composition de la Commission spécialisée des prises en charges et accompagnements médico-sociaux de la CRSA Champagne-Ardenne

VU

Le code de la santé publique ;
La loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital, et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
Le décret n°2010-348 du 31 mars 2010 relatif à la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie – CRSA ;
Le décret n°2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;
Le décret du 1^{er} avril 2010 nommant de Monsieur Jean-Christophe PAILLE Directeur général de l'ARS Champagne-Ardenne ;
L'arrêté du Directeur général de l'ARS Champagne-Ardenne fixant la composition nominative de la CRSA Champagne-Ardenne renouvelée ;
Sur proposition des membres concernés de la CRSA réunis le 10 juin 2014 ;

ARRETE

Article 1^{ER}

L'arrêté 2014-1011 du 24 octobre 2014 fixant la composition de la CS médico-sociale est abrogé.

Article 2

La **commission spécialisée dans le domaine des prises en charge et accompagnements médico-sociaux**, constituée au sein de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie (CRSA) de Champagne-Ardenne, est composée des personnes suivantes :

Membres avec voix délibératives :

	Qualité des représentations	Titre	Nom	Adresse organisme	CP	Ville	
Collège 1	1 conseiller régional	Madame	BARAT Joëlle	Vice-présidente du Conseil régional 7 Impasse de l'Épinette	08300	PARGNY RESSON	
		Madame	JOLY Lorette	Conseil régional 29 rue Maurice Marinot	10000	TROYES	
	2 présidents de conseil général	Monsieur	DE LA HAMAYDE Bernard	Vice-président du Conseil général Aube	10026	TROYES	
		Monsieur	BOTELLA Jean	Conseil général Aube 2 rue Pierre Labonde	10000	TROYES	
		Monsieur le docteur	Eric KARIGER	Vice président du CG Marne 3 rue Saint Martin	51110	FRESNES LES REIMS	
		Monsieur	SAVARY René-Paul	Président du CG Marne 2bis rue de Jessaint	51000	CHALONS-EN-CHAMPAGNE	
	1 représentant des groupements de communes	en cours de désignation					
		en cours de désignation					
	1 représentant des communes	en cours de désignation					
		en cours de désignation					
Collège 2	2 représentants des associations agréées oeuvrant dans le domaine sanitaire	Madame	LOUBIER Danièle	UNAFAM 109 Bis rue Révérend Père Lafra	10000	TROYES	
		Madame	RIDEZ Françoise	VMEH 6 rue Saint Eloi	51360	VAL DE VESLE	
		Monsieur	FOURQUET Francis	Délégué régional APF 4 le Pré Moulin	10500	LASSICOURT	
		Madame	BRIGAND Claudette	Génération mouvement - les aînés ruraux	10200	BAR SUR AUBE	
	2 représentants des associations de retraités et PA	Monsieur	DUCZYNSKI Patrice	CODERPA 08 12 Clos Margot	08090	MONTCY NOTRE DAME	
		Monsieur	BOILEAU Michel	CODERPA 08 1 Route d'Etion	08090	DAMOOUZY	
		Monsieur	ROUSSEL Gérard	CODERPA 52 22 rue des Hirondelles	52100	SAINT DIZIER	
	2 représentants des associations des PH dont une oeuvrant dans le champ de l'enfance handicapée	Monsieur	MESSAGER Jean-Luc	CDCPH Aube Président de l'APEI de l'Aube	10000	TROYES	
		Madame	GROSSMANN Chantal	CDCPH Aube / ASSAGE 66 rue de la Perrière	10320	SOULIGNY	
		Madame	PERAN Corinne	CDCPH Marne - Comité départemental handisport Marne	51100	REIMS	
Collège 3	1 représentant des conférences de territoire	Madame	PIUBELLO Mariène	Présidente de la CT Sud Directrice gén	10450	BREVIANDES	
		Monsieur	JACHET Jacky	65 avenue du Maréchal Leclerc	10120	SAINT-ANDRE LES VERGERS	
Collège 4	1 représentant des OS de salariés	Monsieur	BELLOT André	CFTC 4 rue des Sorbiens	52800	NOGENT	
		Madame	GUILLEMIN Nathalie	CFTC 126 rue de la Presse	55170	ANCREVILLE	
	1 représentant des OS d'employeurs	Monsieur	BERSOT Maurice	Représentant l'UNED-UNIFED Directeur de l'ADASMS	52220	PUELLEMONTIER	
		en cours de désignation		Représentant CG-PME			
	1 représentant des OS des artisans, des commerçants et des professions libérales	Monsieur	SCHWARTZ Jean-Sébastien	Infirmier libéral 79 Rue Thénard1	10800	ST JULLIEN LES VILLAS	
		Monsieur le Docteur	PICAVET Bruno	Pneumologue Polyclinique les Bleuets	51100	REIMS	
1 représentant des OS des exploitants agricoles	en cours de désignation						
	en cours de désignation						
Collège 5	1 représentant des associations oeuvrant dans le champ de la lutte c/ la précarité	Monsieur	DUBOIS Thomas	URIOPSS 14 avenue Hoche	51100	REIMS	
		Madame	BRISION Corinne	AMR-URIOPSS 9 RUE Paul Despiques	51220	CAUROY LES HERMONVILLE	
	1 représentant FNMF	Monsieur	BLAUD Olivier	1er vice-président délégué de la Mutualité française Champagne-	51100	REIMS	
		Monsieur	MAILLIOT Jean-Louis	Trésorier général de la mutualité française Champagne-Ardenne	51100	REIMS	

Collège 7	4 représentants des institutions accueillant des personnes handicapées	Monsieur	THOMAS Jean-Marie	DR FEGAPEL-URAPEI Administrateur des Papillons blancs	51100	REIMS
		Monsieur	BAS Guillaume	DR FEGAPEL-URAPEI DG GPEAJH	51081	REIMS
		Monsieur	TOUSSAINT Jacques	IMC-CA 14 rue Paul Langevin	51350	CORMONTREUIL
		Monsieur	PERTUS Jean-Pol	IMC-CA 5 Impasse du Chénois	51450	BETHENY
		Monsieur	TANGUY Michel	Délégué régional FEHAP association CRMC	51510	FAGNIERES
		Madame	GUERIN Delphine	Déléguée régionale GEPso EDPAMS	08240	BELLEVILLE SUR BAR
		Monsieur	ROGE Pascal	Foyer Monteclair - FHF 16 rue du Parc	52700	ANDELOT-BLANCHEVILLE
		Madame	BOUTILLIER Caroline	EPSMM - FHF 1 chemin de Bouy	51000	CHALONS EN CHAMPAGNE
	4 représentants des institutions accueillant des PA	Monsieur	BOUSSAGOL Bertrand	Président de TURIOPSS 14 Avenue Hoche	51100	REIMS
		Madame	IBRAHIM Jacqueline	Présidente Croix rouge 46 rue de Sillery	51100	REIMS
		Monsieur	SAILLON Alfred	SYNERPA Les Parentèles	51100	REIMS
		Monsieur	GUERIN Pascal	SYNERPA Louis Pasteur	10100	ROMILLY SUR SEINE
		Madame	JOBARD Monique	FEHAP La grand maison	10300	SAINTE SAVINE
		Madame	VAILLOT Isabelle	FEHAP 4 rue des Marronniers	10390	VERRIERES
		Madame	POGU Claude	Directrice Maison de retraite Représentante FHF	51130	VERTUS
		Madame	UNGERER Christine	Directrice CH Vitry-le-François 2 rue Charles Simon - BP413	51308	VITRY LE FRANCOIS
	1 représentant des institutions accueillant des personnes en difficultés sociales	Monsieur	DEBELLE Bernard	Président FNARS C-A Association foyer aubois	10600	LA CHAPELLE SAINT LUC
		Monsieur	PICARD Mathieu	FNARS C-A 81 Boulevard Jamin	51100	REIMS
	1 médecin URPS	Madame le Docteur	ROUSSELOT-MARCHE Elisabeth	Présidente URPS médecins libéraux 64 Chaussée St Martin	51100	REIMS
		Monsieur le Dr	CARETTE Bernard	Secrétaire URPS médecins libéraux 64 chaussée St Martin	51100	REIMS
	2 membres issus de la commission spécialisée de l'organisation des soins	Monsieur	DESLYPPER André	Représentant MEDEF 8 Rue Henri Warnier	51500	TAISSY
		Monsieur	SANCHEZ Philippe	Représentant MEDEF 9 avenue du Général Leclerc	08000	CHARLEVILLE MEZIERES
		Madame	PONCET Marie-Cécile	Représentante FHF Directrice du GHAM	10105	ROMILLY SUR SEINE
		Monsieur	DOUSSEAU Xavier	Représentant FHF Directeur EPSMM	51022	CHALONS EN CHAMPAGNE

Membres avec voix consultative :

Sont membres de la commission spécialisée des prises en charge et accompagnements médico-sociaux de la CRSA, avec voix consultatives, les personnes suivantes, ou leurs représentants :

Le préfet de région, préfet de la Marne,

La préfète de l'Aube,

Le préfet des Ardennes,

Le préfet de la Haute-Marne,

Le président du Conseil économique et social régional,

Le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi,

Le directeur régional de la DRAAF,

Le directeur régional de la DRAC,

Le directeur régional de la DREAL,

La déléguée régionale aux droits des femmes et à l'égalité,

Le directeur régional de la DRFIP,

Le directeur régional de la DRJSCS,

Le délégué régional de la DRRT,

Le recteur de l'académie de Reims,

Le directeur interrégional de la PJJ,

Le président de la caisse de base du régime social des indépendants,

Un membre des conseils des organismes locaux d'assurance maladie relevant du régime général,

Le président de l'AROMSA Champagne.

Article 3

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Châlons-en-Champagne, dans le délai de deux mois à compter de la date de sa publication au recueil des actes administratifs.

Article 4

Le Directeur Général de l'ARS Champagne-Ardenne est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Champagne-Ardenne.

Fait à Châlons-en-Champagne, le 19 janvier 2015

Le Directeur général

de l'agence régionale de santé,

Signé : Jean-Christophe PAILLE

ARRETE ARS N°2015-058 du 26/01/15 relatif à la composition de la commission d'évaluation des besoins de formation

Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé
de Champagne-Ardenne

VU

Le code de l'éducation et notamment les articles R632-1 à R632-36 ;
Le code de la santé publique et notamment les articles R6153-1 à 6153-28 ;
La loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital, et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
Le décret n°2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;
Le décret du 1er avril 2010 nommant Monsieur Jean-Christophe PAILLE Directeur Général de l'ARS Champagne-Ardenne ;
L'arrêté ministériel du 4 février 2011 relatif à la commission de subdivision et à la commission d'évaluation des besoins de formation du troisième cycle des études de médecine ;
L'arrêté ARS n°2013-862 du 11/09/13 relatif à la composition de la commission d'évaluation des besoins de formation ;
La décision n°2014-999 du 22 octobre 2014 portant délégation de signature du Directeur Général de l'Agence régionale de santé de Champagne-Ardenne ;

L'extrait du procès-verbal du conseil de gestion de la faculté de médecine en date du 18 décembre 2014.

A R R E T E

Article 1er : La commission d'évaluation des besoins de formation est composée ainsi qu'il suit :

AVEC VOIX DELIBERATIVE :

le Directeur de l'Unité de Formation et de Recherche de médecine de REIMS, président de la commission,

le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé ou son représentant,

un représentant enseignant titulaire ou associé pour chaque discipline :

M. le Pr Jean-Marc MALINOVSKY, titulaire ou M. le Pr Alain LEON, suppléant, au titre de la discipline anesthésie,

M. le Pr Christophe DE CHAMPS DE SAINT LEGER, titulaire ou M. le Dr Thomas GUILLARD, suppléant, au titre de la discipline biologie médicale,

Mme le Pr Brigitte DELEMER, titulaire ou M. le Pr Olivier GRAESSLIN, suppléant, au titre de la discipline gynécologie médicale,

M. le Pr René GABRIEL, titulaire ou M. le Pr Olivier GRAESSLIN, suppléant, au titre de la discipline gynécologie-obstétrique,

M. le Pr Jean-Pol FRITSCH, titulaire ou M. le Dr Bernard DEFOIN suppléant, au titre de la discipline médecine générale,

M. le Pr Frédéric DESCHAMPS, titulaire ou M. le Dr François-Xavier LESAGE, suppléant, au titre de la discipline médecine du travail,

M. le Pr Jacques MOTTE, titulaire ou M. le Pr Michel ABELY, suppléant, au titre de la discipline pédiatrie,

M. le Pr Arthur KALADJIAN, titulaire ou Mme le Pr Anne-Catherine ROLLAND, suppléante, au titre de la discipline psychiatrie,

M. le Pr Damien JOLLY, titulaire ou M. le Pr François BLANCHARD, suppléant, au titre de la discipline santé publique,

M. le Pr Carl ARNDT, titulaire ou M. le Pr Pascal ROUSSEAU, suppléant, au titre de la discipline spécialités chirurgicales,

Mme le Dr Amélie SERVETTAZ, titulaire ou M. le Pr Pierre NAZEYROLLAS, suppléant, au titre de la discipline spécialités médicales,

le président de la commission médicale d'établissement du Centre Hospitalier Universitaire de Reims,

M. le Pr Philippe RIEU, président de la CME du CHU titulaire, ou M. le Pr Guillaume CADOT, suppléant,

un représentant des internes affectés dans la subdivision pour chaque discipline :

les représentants du bureau du comité des internes de REIMS et un représentant de l'association des internes de médecine générale,

le Directeur Régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi ou son représentant lorsque la commission se réunit concernant le diplôme d'études spécialisées de médecine du travail.

AVEC VOIX CONSULTATIVE :

Les coordonnateurs interrégionaux ;

Les coordonnateurs locaux.

Article 2 : En application de l'article 14 de l'arrêté ministériel du 4 février 2011 susvisé, le mandat des membres de la commission prendra fin le 9 mai 2016. Cette disposition ne s'applique pas aux représentants des internes dont le mandat est annuel.

Article 3 : Le présent arrêté abroge et remplace l'arrêté n°2013-862 du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé du 11 septembre 2013.

Article 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Châlons-en-Champagne dans le délai de deux mois à compter de la date de sa publication au recueil des actes administratifs.

Article 5 : Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Champagne-Ardenne et le Doyen de la faculté de médecine de Reims sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Champagne-Ardenne.

Châlons-en-Champagne, le 26 Janvier 2015

Pour le Directeur Général de l'ARS Champagne-Ardenne
et par délégation,
le Directeur de l'offre de soins

Signé : Thomas TALEC

A.R.S. - AGENCE REGIONALE DE SANTE

Arrêté N°2015-059 du 26 janvier 2015 fixant la composition nominative du conseil de surveillance du Centre Hospitalier d'Epernay (Marne)

VU

Le code de la santé publique ;

La loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital, et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

Le décret n°2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

Le décret du 1^{er} avril 2010 nommant Monsieur Jean-Christophe PAILLE Directeur général de l'ARS Champagne-Ardenne ;

L'arrêté n°2010-36 du 1^{er} juin 2010 fixant la composition nominative du conseil de surveillance du Centre Hospitalier d'Epernay (Marne) modifié ;

La décision n°2014-1266 portant délégation de signature du directeur général de l'Agence régionale de santé de Champagne-Ardenne en date du 1^{er} décembre 2014 ;

ARRETE

Article 1^{er} :

Les dispositions de l'arrêté 2014-914 du 23 septembre 2014 sont abrogées.

Article 2 :

La composition du conseil de surveillance du Centre Hospitalier d'Epernay est fixée comme suit :

I - Sont membres du conseil de surveillance avec voix délibérative :

1°) En qualité de représentant des collectivités territoriales

Monsieur Franck LEROY, maire de la commune d'Epernay ;

Monsieur Gilles DULION, Représentant de la Communauté de Communes Epernay Pays de Champagne ;

Monsieur Benoit MOITTIE, représentant du Conseil Général de la Marne ;

2°) En qualité de représentant du personnel

Madame Brigitte FORTIER, représentante de la Commission de Soins Infirmiers, de Rééducation et Médico-Techniques

Madame le Docteur Marie-Françoise BECK-CANTIN, représentante de la Commission Médicale d'Etablissement

Madame Chantal BERTHELEMY, représentante désignée par les organisations syndicales.

3°) En qualité de personnalités qualifiées

Personnalité qualifiée désignée par le Directeur général de l'Agence régionale de santé de Champagne-Ardenne

Monsieur le Docteur Jean-Philippe BERLOT, Médecin libéral ;

Personnalités qualifiées désignées par le Préfet du département de la Marne

Madame Bernadette MARTIN, Représentante de l'Association VMEH ;

Madame France PIEROT, Association UDAF.

II - Sont membres du conseil de surveillance avec voix consultative :

Le Vice-Président du Directoire du Centre Hospitalier d'Epervain, Président de la commission médicale d'établissement ;
Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de Champagne Ardenne ;
Madame le Docteur Mylène KACK, représentante de la structure chargée de l'éthique
Le Directeur de la Mutualité Sociale Agricole de la Marne ;
Un représentant des familles de personnes accueillies : Monsieur Jean-Luc BARBIER

Article 3 :

La durée des fonctions des membres du conseil de surveillance est fixée à 5 ans, sous réserve des dispositions particulières prévues à l'article R.6143-12 du code de la santé publique

Article 4 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Châlons-en-Champagne, dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou à l'égard des tiers, dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication au recueil des actes administratifs.

Article 5 :

Le Directeur Général de l'ARS Champagne-Ardenne est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Champagne-Ardenne.

Fait à Châlons-en-Champagne, le 26 janvier 2015

Pour le Directeur général de l'ARS Champagne-Ardenne et par délégation,

Le Directeur Général Adjoint aux Opérations,

Signé : Benoit CROCHET

A.R.S. – AGENCE REGIONALE DE SANTE

Arrêté N°2015-060 du 26 janvier 2015 fixant la composition nominative du conseil de surveillance du Centre Hospitalier BELAIR (Ardennes)

VU

Le code de la santé publique ;
La loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital, et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
Le décret n°2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;
Le décret du 1^{er} avril 2010 nommant Monsieur Jean-Christophe PAILLE Directeur général de l'ARS Champagne-Ardenne ;
La décision n°2014-1266 portant délégation de signature du directeur général de l'Agence régionale de santé de Champagne-Ardenne en date du 1^{er} décembre 2014 ;

ARRETE

Article 1^{er} :

Le conseil de surveillance du centre hospitalier Bélair (Ardennes) est composé des membres ci-après :

I - Sont membres du conseil de surveillance avec voix délibérative

1°) En qualité de représentants des collectivités territoriales

Monsieur Allaoui DARKAOUI ALLAOUI, Représentant le Maire de la commune de Charleville-Mézières ;
Monsieur Bernard GIBARU, Représentant de la communauté d'agglomération de Charleville-Mézières / Sedan Cœur d'Ardenne ;
Madame Françoise HANNOTIN, Représentant de la communauté d'agglomération de Charleville-Mézières / Sedan Cœur d'Ardenne ;
Monsieur Hugues MAHIEU, Représentant du Conseil général du département des Ardennes ;
Monsieur Boris RAVIGNON, Représentant du Président du Conseil général du département des Ardennes ;

2°) En qualité de représentants du personnel

Madame Yamina ANDRE, Représentant la Commission des soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques ;
Madame le Docteur Sophie BUREAU et Madame le Docteur Brigitte CELLIER, Représentantes de la Commission médicale d'établissement ;
Madame Anne GAEVSKI et Monsieur René PANIER, Représentantes désignées par les organisations syndicales

3°) En qualité de personnalités qualifiées

Personnalités qualifiées désignées par le Directeur général de l'ARS de Champagne-Ardenne

Monsieur le Docteur Michel ROSSIGNOL, Médecin libéral

Une personnalité qualifiée : *en attente de désignation*

Représentants des usagers désignés par le Préfet du département des Ardennes

Madame Anne-Marie DEGUILHEM, Représentante de l'association Prélude
Madame Marie-Pierre HOCHAR, Représentante de l'UFC Que Choisir

Personnalité qualifiée désignée par le Préfet du département des Ardennes

Monsieur Lucien BLONDLET, Représentant de l'Association des alcooliques anonymes

II - Sont membres du conseil de surveillance avec voix délibérative

Le vice-président du directoire, président de la commission médicale d'établissement ;
Le directeur général de l'Agence régionale de santé de Champagne-Ardenne ;
Le directeur de la Caisse primaire d'assurance maladie des Ardennes ;
Un représentant des familles de personnes accueillies : *en attente de désignation.*

Article 2 :

La durée des fonctions des membres du conseil de surveillance est fixée à 5 ans, sous réserve des dispositions particulières prévues à l'article R.6143-12 du code de la santé publique.

Article 3 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Châlons-en-Champagne, dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou à l'égard des tiers, dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication au recueil des actes administratifs.

Article 4 :

Le Directeur Général de l'ARS Champagne-Ardenne est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Champagne-Ardenne.

Fait à Châlons-en-Champagne, le 26 janvier 2015

Pour le Directeur général de l'ARS Champagne-Ardenne,

Et par délégation,

Le Directeur général adjoint,

Signé : Benoît CROCHET

A.R.S. – AGENCE REGIONALE DE SANTE

Arrêté modificatif n° 2014 – 1435 en date du 19 décembre 2014 relatif à la désignation des membres du jury dans le cadre de la procédure régionale de sélection préalable du concours d'entrée en Instituts de Formation en Soins Infirmiers pour les candidats non bacheliers pour l'année 2015

VU :

La Loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 relatif à l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,
L'ordonnance 2010-177 du 23 février 2010 de coordination avec la loi
2009-879 du 21 juillet 2010
le décret 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des Agences Régionales de Santé,
le décret du 1^{er} avril 2010 portant nomination des directeurs généraux des Agences Régionales de Santé,
l'arrêté ministériel du 31 juillet 2009 relatif au diplôme d'Etat d'infirmier et notamment son article 5, modifié par l'arrêté du 3 mai 2010,
l'arrêté 2014-803 du 24 juillet 2014 relatif à l'ouverture de la procédure régionale de sélection préalable du concours d'entrée en IFSI pour les candidats non bacheliers pour l'année 2015,

l'arrêté n° 2014-1360 du 16 décembre 2014 relatif à la désignation des membres du jury dans le cadre de la procédure régionale de sélection préalable du concours d'entrée en Instituts de Formation en Soins Infirmiers pour les candidats non bacheliers pour l'année 2015,

A R R E T E

Article 1^{er} :

L'article 3 de l'arrêté n° 2014-1360 du 16 décembre 2014 relatif à la désignation des membres du jury dans le cadre de la procédure régionale de sélection préalable du concours d'entrée en Instituts de Soins Infirmiers pour les candidats non bacheliers pour l'année 2015 est modifié comme suit :

La présidence du jury est assurée par le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de Champagne Ardenne ou son représentant, Madame Nora VINCENT, infirmière de santé publique à la Délégation Territoriale Départementale de la Marne de l'Agence Régionale de Santé de Champagne Ardenne.

Le Directeur Général
de l'Agence Régionale de Santé
de Champagne Ardenne
et par ordre
le Directeur général adjoint,

Signé : Benoît CROCHET

A.R.S. – AGENCE REGIONALE DE SANTE

Arrêté N°2014-1442 du 23/12/2014 fixant la composition de la Commission Régionale de Coordination Médicale en application de l'article L.314-9 du code de l'action sociale et des familles

**LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE
DE CHAMPAGNE-ARDENNE**

VU le code de l'action sociale et des familles et notamment ses articles L.232-2, L.314-2, L.314-9, R.314-170, R.314-171 et R.314-173 ;

VU le code de la santé publique, notamment son article L.6111-3 ;

VU le décret n° 2013-22 du 8 janvier 2013 relatif à l'évaluation et à la validation du niveau de perte d'autonomie et des besoins en soins des personnes hébergées dans les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes et fixant la composition et le fonctionnement de la commission régionale de coordination médicale mentionnée à l'article L.314-9 du code de l'action sociale et des familles ;

VU l'arrêté du 15 novembre 2013 relatif aux modalités de validation des évaluations de la perte d'autonomie et des besoins en soins des personnes âgées accueillies dans les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes, pris en application de l'article R.314-171-3 du code de l'action sociale et des familles ;

VU la circulaire interministérielle n° DGCS/SD3/DSS/SD1/2013/418 du 6 décembre 2013 relative à la mise en œuvre du décret n° 2013-22 du 8 janvier 2013 relatif à l'évaluation et à la validation du niveau de perte d'autonomie et des besoins en soins des personnes hébergées dans les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes et fixant la composition et le fonctionnement de la commission régionale de coordination médicale ;

ARRÊTE

Article 1 : Sont désignés pour siéger en qualité de membres permanents de la commission régionale de coordination médicale, en application du sixième alinéa de l'article L.314-9 du code de l'action sociale et des familles susvisé :

La présidence est assurée par :

Titulaire : Mme Sylvie PETERS, médecin de l'Agence Régionale de Santé

Suppléante : Mme Evelyne CARRE, médecin de l'Agence Régionale de Santé

La vice-présidence est assurée par :

Titulaire : M. Laurent MARIE, médecin Directeur Politiques Personnes Agées/Personnes Handicapées au Conseil Général de l'Aube

Suppléant : Mme Rodica-Lacrime BOUTIERE, médecin au Conseil Général des Ardennes

Les membres représentant la société régionale de gériatrie et gérontologie :

Titulaire : M. Sébastien COLAS, médecin gériatre (CHU Marne)

Suppléante : Mme Anne DEBART, médecin gériatre (CHU Marne)

Les membres représentant les médecins coordonnateurs :

Titulaire : Mme Véronique COUSIN (Ehpad Korian Marne)

Suppléant : M. Bruno CIVALLERI (Ehpad Doulaincourt Haute Marne)

Article 2 : Le mandat des membres titulaires et suppléants de cette commission est d'une durée de trois ans renouvelable, à compter de la publication du présent arrêté et prend fin à son terme ou au terme des fonctions au titre desquelles les intéressés ont été désignés.

Article 3 : Cet arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Châlons-en-Champagne dans un délai franc de deux mois à compter de sa publication.

Article 4 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Champagne-Ardenne.

Article 5 : le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de Champagne-Ardenne est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Chalons en Champagne, le 23 décembre 2014

Le Directeur Général
de l'Agence Régionale de Santé
de Champagne-Ardenne
et par délégation,
le Directeur général adjoint,

Signé : Benoît CROCHET

TEXTES GENERAUX

A.R.S. – AGENCE REGIONALE DE SANTE

Décision n°2014-1389 du 19 décembre 2014 accordant le renouvellement de l'autorisation d'activité de prélèvement de tissus sur une personne décédée présentant un arrêt cardiaque et respiratoire persistant, au Centre Hospitalier de Saint-Dizier (Haute-Marne)

Le directeur général
de l'agence régionale de santé
de la région Champagne Ardenne

Objet : Demande de renouvellement de l'autorisation d'activité de prélèvement de tissus sur une personne décédée présentant un arrêt cardiaque et respiratoire persistant présentée par le Centre Hospitalier de Saint-Dizier.

VU le Code de la santé publique, et notamment les articles L 1241-1, et L 1241-2,

VU la Loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,

VU l'arrêté du 1^{er} avril 1997 fixant les modalités de dossier de demande de d'autorisation d'effectuer des prélèvements d'organes et de tissus à des fins thérapeutiques,

VU la demande de renouvellement d'autorisation d'activité de prélèvement de tissus (cornées) sur une personne décédée présentant un arrêt cardiaque et respiratoire persistant présentée par le Centre Hospitalier de Saint-Dizier,

VU l'avis favorable avec réserve rendu par l'agence de la biomédecine en date du 6 aout 2014, compte tenu de l'inexactitude de certaines procédures fournies avec le dossier qui sont à modifier,

VU la visite sur site, effectuée conjointement, le 21 novembre 2014 par l'agence régionale de santé et un expert, médecin de l'agence de biomédecine,

CONSIDERANT

que les conditions techniques de fonctionnement réglementaires applicables à l'activité de prélèvements de tissus (cornées) sur une personne décédée présentant un arrêt cardiaque et respiratoire persistant sont respectées ;

que le centre hospitalier de Saint-Dizier a modifié ses procédures et que ces dernières ont été validées par le représentant local de l'agence de la Biomédecine ;

que le centre hospitalier s'engage à augmenter son activité de prélèvement ainsi que le recensement des comas graves et des donneurs potentiels ;

DECIDE

Article 1 Le renouvellement d'autorisation d'exercer l'activité de prélèvements de tissus à des fins thérapeutiques (cornées) sur une personne décédée présentant un arrêt cardiaque et respiratoire persistant est **accordé** au Centre Hospitalier de Saint-Dizier.

Article 2 La durée de validité de l'autorisation visée à l'article 1er sera de 5 ans à compter de l'échéance de l'autorisation précédente soit jusqu'au 13 janvier 2020.

Article 3 Son renouvellement sera soumis aux conditions fixées par l'article R 1233-5 du code de la santé publique.

Article 4 La présente décision peut faire l'objet d'un recours hiérarchique auprès du ministre chargé de la santé, Direction générale de l'organisation des soins, bureau R3, 14 avenue Duquesne, 75350 PARIS 07 SP ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de la notification de la présente décision au demandeur. A l'égard des tiers, ce délai court à compter de la publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Champagne-Ardenne.

Article 5 La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Champagne-Ardenne, conformément aux dispositions de l'article R.6122-41 du code de la santé publique.

Châlons-en-Champagne le 19 décembre 2014

Pour le Directeur Général de l'ARS et par délégation,
Pour le Directeur de l'Offre de soins,
La Directrice Adjointe,

Signé : Agnès Gerbaud

Arrêté ARS N° 2015 – 035 du 12 JANVIER 2015/ARRETE CG N°2015 - autorisant la création, sans extension de capacité, d'un pôle d'activité et de soins adaptés (PASA) de 14 places au sein de l'EHPAD « Résidence Patrice Groff » à Charleville-Mézières, supprimant 6 places d'accueil de jour, autorisant la création de 5 places d'hébergement temporaire par redéploiement

EJ :SA ORPEA

N° FINESS : 75 083 2701

Code statut juridique : 73

n° Finess ET : 08 000 337 9

Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé
de Champagne-Ardenne et le Président du Conseil General des ardennes

VU le livre III de la partie législative et de la partie réglementaire du code de l'action sociale et des familles et notamment leur titre I respectif ;

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment ses articles L.312-5-1, L.312-5-2 et L.313-4 ;

VU spécifiquement les articles D312-156 à D 312-161 du Code de l'Action Sociale et des Familles et relatifs aux établissements hébergeant des personnes âgées dépendantes ;

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

VU le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

VU le décret du 1er avril 2010 nommant Monsieur Jean-Christophe PAILLE Directeur général de l'ARS Champagne-Ardenne ;

VU la décision de délégation de signature n° 2014-913 du 29 septembre 2014 du directeur général de l'ARS vers Madame la directrice du Secteur Médico-Social de l'ARS Champagne-Ardenne ;

VU le décret n° 2014-565 du 30 mai 2014 modifiant la procédure d'appel à projet et d'autorisation mentionnée à l'article L-313-1-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment l'article 2 ;

VU le Programme Régional de Santé (PRS) arrêté par le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Champagne-Ardenne en date du 13 avril 2012, notamment, l'arrêté n° 2012-362 fixant le Schéma Régional d'Organisation Médico-sociale (SROMS) ;

VU l'arrêté n° 2014-826 en date du 13 Août 2014 du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé portant actualisation du Programme Interdépartemental d'Accompagnement des Handicaps et de la Perte d'Autonomie (PRIAC) en région Champagne Ardenne pour la période 2014-2018 ;

VU le Schéma Départemental pour la Préservation de l'Autonomie des Personnes Agées et des Personnes Handicapées des Ardennes pour la période 20014-2019, adopté par arrêté n° 405 du 6 janvier 2014 ;

VU l'arrêté conjoint n° 147 de Monsieur le Préfet des Ardennes et n° 2006-159 de Monsieur le Président du Conseil Général du 2 juin 2006 autorisant la SA ORPEA à créer un Etablissement d'Hébergement pour personnes âgées dépendantes d'une capacité de 76 lits d'hébergement permanent, 4 lits d'hébergement temporaire et 4 places d'accueil de jour à CHARLEVILLE MEZIERES – rue de Monthermé ;

VU l'arrêté conjoint n°2010-1038 de Monsieur le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé et n°343 de Monsieur le Président du Conseil Général des Ardennes autorisant la SA ORPEA à étendre la capacité de l'Ehpad « Résidence Patrice Groff » de 2 places en accueil de jour à Charleville-Mézières ;

VU le dépôt du dossier de demande de création d'un pôle d'activités et de soins adaptés (PASA) de 14 places du 14 avril 2014, ainsi que la suppression de 6 places d'accueil de jour et l'augmentation de capacité à hauteur de 6 places d'hébergement temporaire présenté par madame la responsable création et tarification des établissements médico-sociaux du Groupe ORPEA ;

VU la notification de la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie du 14 juin 2010 fixant les enveloppes régionales limitatives pour 2010 et les enveloppes anticipées pour 2011, 2012 et 2013 des Etablissements et services médico-sociaux accueillant des personnes âgées ;

CONSIDERANT l'avis favorable émis par les services du conseil général et de l'ARS le 15 novembre 2013 pour la création d'un PASA.

CONSIDERANT que le projet est compatible avec les priorités du Programme Interdépartemental d'Accompagnement des Handicaps et de la Perte d'Autonomie (P.R.I.A.C) ;

CONSIDERANT toutefois la nécessité de réaliser des travaux d'aménagement avant la mise en œuvre du PASA ;

CONSIDERANT que le projet présente un coût de fonctionnement en année pleine compatible avec le montant de la dotation destinée aux établissements et services pour personnes âgées et mentionnée à l'article L.314-3 du code de l'action sociale et des familles concernant le financement des prestations par les organismes de sécurité sociale ;

Sur proposition de Madame la Directrice du Secteur Médico-Social de l'ARS Champagne-Ardenne ;
Sur proposition de Monsieur le Directeur Général des Services du Département des Ardennes ;

ARRETENT

Article 1^{er} : L'autorisation, visée à l'article L. 313.1 du code de l'action sociale et des familles, et sollicitée par le groupe ORPEA pour la « Résidence Patrice Groff » de Charleville-Mézières en vue de :

créer un pôle d'Activités et de Soins Adaptés (PASA) de 14 places pour les résidents atteints de la maladie d'Alzheimer ou de maladies apparentées, à Charleville-Mézières,
créer 5 places d'hébergement temporaire
supprimer 6 places d'accueil de jour
est accordée, portant ainsi la capacité globale de la structure à 85 lits répartis comme suit :

61 lits d'hébergement permanent dont 14 places de PASA
15 lits d'hébergement permanent dédiés à la prise en charge de personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer,
9 lits d'hébergement temporaire dédiés à la prise en charge de personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer,

Article 2 : L'établissement dispose pour ses résidents, sans extension de capacité, d'un pôle d'activités et de soins adaptés de 14 places. Sa labellisation devra être confirmée dans un délai de 1 an à compter de la date du présent arrêté ;

Article 3 : L'établissement n'est pas habilité à recevoir des bénéficiaires de l'aide sociale et est autorisé à dispenser des soins remboursables aux assurés sociaux à hauteur de 85 lits;

Article 4 : Cet établissement est répertorié dans le Fichier National des Etablissements Sanitaires et Sociaux (FINESS) de la façon suivante :

Entité établissement	Résidence Patrice Groff
N° FINESS :	08 000 337 9
Code catégorie :	200

Code discipline d'équipement :	924	
Code type d'activité :	11	capacité : 61
Code type clientèle :	711	

Code discipline d'équipement :	924	
Code type d'activité :	11	capacité : 15
Code type clientèle :	436	

DONT PASA

Code discipline : 961	
Code activité/fonctionnement : 20	capacité : 14 pour les résidents de l'EHPAD
Code clientèle : 436	

Code discipline d'équipement :	657	
Code type d'activité :	11	capacité : 9
Code type clientèle :	436	

Code discipline : 961	
Code activité/fonctionnement : 20	capacité : 14 pour les résidents de l'EHPAD
Code clientèle : 436	

Article 5 : Le fonctionnement des 14 places visées à l'article 2 est subordonné à la visite de conformité prévue en application des articles D.313-11 à D.313-14 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

Article 6 : Tout recours contre le présent arrêté peut faire l'objet soit d'un recours gracieux devant l'autorité compétente, soit d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Châlons-en-Champagne, 25 rue du Lycée – 51000 Châlons en Champagne dans un délai franc de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs ou, à l'égard des personnes et des organismes auxquels il est notifié, à compter de la date de sa notification.

Article 7 : Monsieur le Directeur Général de l'ARS de Champagne Ardenne, et Monsieur le Président du Conseil Général du Département des Ardennes sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des actes administratifs de la région Champagne-Ardenne et du département des Ardennes et dont un exemplaire sera adressé à Monsieur le Président de la SA ORPEA – 3, rue Bellini – 92806 PUTEAUX CEDEX.

Châlons-en-Champagne le 12 janvier 2015

Pour le Directeur Général de
l'ARS Champagne-Ardenne
La Directrice du secteur médico-social

Pour le Président
du Conseil Général des Ardennes,
la Directrice générale des services départementaux
par intérim,

Signé : Edith CHRISTOPHE

Signé : Christiane DUFOSSÉ

A.R.S. – AGENCE REGIONALE DE SANTE – CONSEIL GENERAL DES ARDENNES

Arrêté ARS N° 2015 – 036 du 12 janvier 2015 et Arrêté DGSD N° 2015 -portant modification de capacité de l'EHPAD géré par la CROIX ROUGE FRANCAISE « Val de Meuse » à GIVET et autorisant la création, sans extension de capacité, d'un pôle d'activité et de soins adaptés (PASA) de 14 places au sein de l'EHPAD « Val de Meuse » à Givet

FINESS ET : 080007370

LE DIRECTEUR GENERAL DE L' AGENCE REGIONALE DE SANTE DE CHAMPAGNE-ARDENNE
LE PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL DES ARDENNES

VU le livre III de la partie législative et de la partie réglementaire du code de l'action sociale et des familles et notamment leur titre I respectif ;

VU le Code de l' Action Sociale et des Familles et notamment ses articles L.312-5-1, L.312-5-2 et L.313-4 ;

VU spécifiquement les articles D312-156 à D312-161 du Code de l' Action Sociale et des Familles et relatifs aux établissements hébergeant des personnes âgées dépendantes ;

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires, notamment, le titre IV, chapitre III, article 124 ;

VU le décret n°2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

VU le décret du 1^{er} avril 2010 nommant Monsieur Jean-Christophe PAILLE Directeur Général de l'ARS Champagne-Ardenne ;

VU la décision de délégation de signature n° 2014-913 du 29 septembre 2014 du directeur général de l'ARS vers Madame la directrice du Secteur Médico-Social de l'ARS Champagne-Ardenne ;

VU le décret n° 2014-565 du 30 mai 2014 modifiant la procédure d'appel à projet et d'autorisation mentionnée à l'article L-313-1-1 du Code de l' Action Sociale et des Familles et notamment l'article 2 ;

VU le plan Alzheimer et maladies apparentées 2008-2012 ;

Vu le Programme Régional de Santé (PRS) arrêté par le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Champagne-Ardenne en date du 13 avril 2012, notamment, l'arrêté n° 2012-362 fixant le Schéma Régional d'Organisation Médico-sociale (SROMS) ;

VU l'arrêté n° 2014-826 en date du 13 Août 2014 du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé portant actualisation du Programme Interdépartemental d'Accompagnement des Handicaps et de la Perte d'Autonomie (PRIAC) en région Champagne Ardenne pour la période 2014-2018 ;

VU le Schéma Départemental pour la Préservation de l'Autonomie des Personnes Agées et des Personnes Handicapées des Ardennes pour la période 2014-2019, adopté par arrêté n° 405 du 6 janvier 2014 ;

VU l'arrêté conjoint de M. le Préfet et M. le Président du Conseil Général des Ardennes n° 62 et 150/2009 du 12 mai 2009 fixant la capacité de l'Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes géré par l'Association de Gestion d'Etablissements et Services pour Personnes Agées Nord Ardennes (AGESPANA) – Résidence Val de Meuse à Givet à 91 places dont 1 place d'hébergement temporaire et 10 places d'accueil de jour ;

VU l'arrêté conjoint de M. le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de Champagne Ardenne n° 2012-134 et de M. le Président du Conseil Général des Ardennes n° 2012-38 du 20 février 2012 autorisant le transfert de gestion des deux EHPAD « Les

Résidences Saint-Antoine » des Hauts Buttés à MONTHERME et « La Résidence Val de Meuse » à GIVET à l'Association « Croix Rouge Française » ;

VU l'arrêté conjoint de M. le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de Champagne Ardenne n° 2014-307 et de M. le Président du Conseil Général des Ardennes du 6 mai 2014 autorisant la suppression de 10 places d'accueil de jour et la création d'une place d'hébergement temporaire à l'EHPAD « Val de Meuse » à GIVET ;

VU la demande émanant de Mme Christelle IDIRI-BROSSE, directrice, de l'EHPAD « Val de Meuse » de GIVET sollicitant l'autorisation :

de transformer 20 lits dédiés à l'accueil de personnes atteintes de la maladie d'alzheimer ou maladies apparentées en 20 lits d'hébergement permanent pour personnes âgées dépendantes au sein de son Etablissement ;
de créer un Pôle d'Activités et de Soins Adaptés (PASA) de 14 places

CONSIDERANT que le projet est compatible avec les orientations du Programme Interdépartemental d'Accompagnement des Handicaps et de la Perte d'Autonomie (P.R.I.A.C.) ;

CONSIDERANT que les moyens nécessaires à la création d'un Pôle d'Activités et de Soins (PASA) sont disponibles dans l'enveloppe budgétaire médico sociale ;

SUR proposition de Madame la Directrice du Secteur Médico-Social de l'ARS Champagne-Ardenne ;

SUR proposition de Monsieur le Directeur Général des Services du Département des Ardennes ;

ARRESENT

Article 1 – L'autorisation, visée à l'article L 313-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles, et sollicitée par l'établissement en vue de transformer 20 lits d'hébergement permanent pour personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou maladies apparentées en 20 lits d'hébergement permanent pour personnes âgées dépendantes et de créer un Pôle d'Activités et de Soins Adaptés (PASA) est accordée.

Cette autorisation porte donc la capacité totale de l'EHPAD « Val de Meuse » à 82 lits répartis comme suit :

- 80 lits d'hébergement permanent dont 14 places de PASA
- 2 lits d'hébergement temporaire pour personnes âgées dépendantes

Article 2 – L'Etablissement dispose pour ses résidents, sans extension de capacité, d'un Pôle d'Activités et de Soins de 14 places. Sa labellisation devra être confirmée dans un délai de 1 an à compter de la date du présent arrêté.

Article 3 – Cet Etablissement est habilité à recevoir des bénéficiaires de l'aide sociale et est autorisé à dispenser des soins remboursables aux assurés sociaux à hauteur de la totalité de ses lits.

Article 4 – Cet établissement est répertorié dans le Fichier National des Etablissements Sanitaires et Sociaux (FINESS) de la façon suivante :

Entité juridique :	Croix-Rouge Française	
N° FINESS :	75 072 133 4	
Code statut juridique :	61	
Entité établissement :	EHPAD « Val de Meuse » 08600 GIVET	
N° FINESS :	08 000 737 0	
Code catégorie :	200 (maison de retraite)	
Code MFT :	21	
Code discipline d'équipement :	924 (accueil en maison de retraite)	
Code type d'activité :	11 (hébergement complet internat)	capacité : 80
Code type clientèle :	711 (personnes âgées dépendantes)	

DONT PASA

Code discipline : 961	
Code activité/fonctionnement : 20	capacité : 14 pour les résidents de l'EHPAD
Code clientèle : 436	

Code discipline d'équipement :	657 (accueil temporaire pour personnes âgées)	
Code type d'activité :	11 (hébergement complet internat)	capacité : 2
Code type clientèle :	711 (personnes âgées dépendantes)	

Article 5 – L'entrée en fonctionnement de l'autorisation visée à l'article 1 est subordonnée à la visite de conformité prévue en application des articles D 313-11 à D 313-14 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

Article 6 - En application de l'article L.313-1 du code de l'action sociale et des familles, la présente autorisation est accordée pour une durée de 15 ans. Son renouvellement sera subordonné aux résultats de l'évaluation externe mentionnée à l'article L.312-8 du code de l'action sociale et des familles, dans les conditions prévues par l'article L.313-5 du même code.

Article 7 – Tout recours contre le présent arrêté peut faire l’objet, soit d’un recours gracieux devant l’autorité compétente, soit d’un recours contentieux devant le tribunal administratif de Châlons-en-Champagne, 25 rue du Lycée – 51000 Châlons-en-Champagne dans un délai franc de deux mois à compter de sa publication aux recueils des actes administratifs ou, à l’égard des personnes et des organismes auxquels il est notifié, à compter de la date de sa notification.

Article 8 – Monsieur le Directeur Général de l’Agence Régionale de Santé de la Région Champagne Ardenne et M. le Président du Conseil Général des Ardennes sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l’exécution du présent arrêté, qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la Préfecture de la région Champagne-Ardenne et du Département des Ardennes et dont un exemplaire sera adressé à Monsieur le Directeur de la Direction régionale Est de la Croix Rouge française 44 rue Maurice Ravel 89400 MIGENNES.

Châlons-en-Champagne, le 12 JANVIER 2015

Pour Le Directeur Général
de l’ARS Champagne-Ardenne
La directrice du secteur médico-social

Pour le Président
du Conseil Général des ARDENNES
le Directeur général des services

Signé : Edith CHRISTOPHE

Signé : Christiane DUFOSSÉ

A.R.S. – AGENCE REGIONALE DE SANTE – CONSEIL GENERAL DES ARDENNES

ARRETE ARS N° 2015 – 037 du 12 janvier 2015 - ARRETE DGSD N° 2015 -autorisant la SA ORPEA à étendre la capacité de l’Ehpad « Léon Braconnier » à REVIN de 19 lits

LE DIRECTEUR GENERAL DE L’ AGENCE REGIONALE DE SANTE DE CHAMPAGNE-ARDENNE
LE PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL DES ARDENNES

n° Finess : 08 000 371 8

VU le livre III de la partie législative et de la partie réglementaire du code de l’action sociale et des familles et notamment leur titre I respectif ;
VU le Code de l’ Action Sociale et des Familles et notamment ses articles L.312-5-1, L.312-5-2 et 313-4 ;
VU spécifiquement les articles D 312-156 à D 312-161 du Code de l’ Action Sociale et des Familles et relatifs aux établissements hébergeant des personnes âgées dépendantes ;
VU le code général des collectivités territoriales ;
VU la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l’hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires, notamment le titre IV, chapitre III article 124 ;
VU le décret n°2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;
VU le décret du 1^{er} avril 2010 nommant Monsieur Jean-Christophe PAILLE Directeur général de l’ARS Champagne-Ardenne ;
VU la décision de délégation de signature n° 2014-913 du 29 septembre 2014 du directeur général de l’ARS vers Madame la directrice du Secteur Médico-Social de l’ARS Champagne-Ardenne ;
VU le décret n° 2014-565 du 30 mai 2014 modifiant la procédure d’appel à projet et d’autorisation mentionnée à l’article L-313-1-1 du Code de l’ Action Sociale et des Familles et notamment l’article 2 ;
VU le Programme Régional de Santé (PRS) arrêté par le Directeur Général de l’Agence Régionale de Santé et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Champagne-Ardenne en date du 13 avril 2012, notamment, l’arrêté n° 2012-362 fixant le Schéma Régional d’Organisation Médico-sociale (SROMS) ;
VU l’arrêté n° 2014-826 en date du 13 Août 2014 du Directeur Général de l’Agence Régionale de Santé portant actualisation du Programme Interdépartemental d’Accompagnement des Handicaps et de la Perte d’Autonomie (PRIAC) en région Champagne Ardenne pour la période 2014-2018 ;
VU le Schéma Départemental pour la Préservation de l’Autonomie des Personnes Agées et des Personnes Handicapées des Ardennes pour la période 2014-2019, adopté par arrêté n° 405 du 6 janvier 2014 ;
VU l’arrêté conjoint n° 47 de Monsieur le Préfet des Ardennes et n° 121 de Monsieur le Président du Conseil Général des Ardennes en date du 30 avril 2008 transformant le foyer logement « Léon Braconnier » à Revin en Etablissement d’hébergement pour personnes âgées dépendantes, modifié par l’arrêté du 26 juin 2009 en ce qui concerne son article 1° ;
VU l’arrêté n° 2012-1296 de Monsieur le Directeur Général de l’Agence Régionale de Santé de Champagne Ardenne et n° 2012-294 de Monsieur le Président du Conseil Général des Ardennes en date du 11 octobre 2012 autorisant le transfert de gestion de l’EHPAD « Léon Braconnier » à Revin de la Mutualité Française Ardenne au profit de la SA ORPEA .
VU la demande de la SA ORPEA du 30 juillet 2014 ;

CONSIDERANT que l’autorisation sollicitée constitue une extension non importante dès lors que l’extension sollicitée n’entraîne pas une augmentation de plus de 30 % de la capacité existante ;

CONSIDERANT que le projet est compatible avec les orientations du Programme Interdépartemental d’Accompagnement des Handicaps et de la Perte d’Autonomie (PRIAC) ;

CONSIDERANT que les moyens nécessaires à l’extension sollicitée seront disponibles dans l’enveloppe budgétaire médico sociale 2015 ;

Sur proposition de Monsieur le Directeur Général des services du Département des Ardennes ;

ARRETENT

Article 1er – Une augmentation de capacité de 19 lits est accordée à l'Ehpad « Léon Braconnier » à Revin géré par la SA ORPEA ; La capacité totale de l'établissement est portée à 83 lits d'hébergement permanent pour personnes âgées dépendantes

Article 2 – L'établissement est habilité à recevoir des bénéficiaires de l'aide sociale pour 10 lits.

Article 3 – L'établissement est répertorié dans le Fichier National des Etablissements Sanitaires et Sociaux (FINESS) de la façon suivante :

Entité Juridique :	SA ORPEA
N° FINESS :	75 083 270 1
Code statut juridique :	73
Entité établissement :	Ehpad Léon Braconnier
N° FINESS :	08 000 371 8
Code catégorie :	200 (maison de retraite)
Code MFT :	21
Code discipline d'équipement :	924 (accueil en maison de retraite)
Code type d'activité :	11 (hébergement complet internat)
Code type clientèle :	711 (personnes âgées dépendantes) capacité : 83

Article 4 – L'entrée en fonctionnement des 19 lits visée à l'article 1^{er} est subordonnée au résultat de la visite de conformité prévue en application des articles D.313-11 à D.313-14 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

Article 5 – En application de l'article L.313-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles, la présente autorisation est accordée pour une durée de 15 ans. Son renouvellement sera subordonné aux résultats de l'évaluation externe mentionnée à l'article L.312-8 du Code de l'Action Sociale et des Familles, dans les conditions prévues par l'article L.313-5 du même code.

Article 6 - Tout recours contre le présent arrêté peut faire l'objet soit d'un recours gracieux devant l'autorité compétente, soit d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Châlons-en-Champagne, 25 rue du Lycée – 51000 Châlons en Champagne dans un délai franc de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs ou, à l'égard des personnes et des organismes auxquels il est notifié, à compter de la date de sa notification.

Article 7 – Monsieur le Directeur Général de l'ARS Champagne-Ardenne et Monsieur le Président du Conseil Général des Ardennes sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Champagne-Ardenne et du Département des Ardennes et dont un exemplaire sera adressé à Monsieur le Directeur de la SA ORPEA 115, rue de la Santé 75013 PARIS.

Châlons-en-Champagne, le 12 janvier 2015

Pour le Directeur Général de l'ARS
Champagne Ardenne
La Directrice du Secteur Médico Social

Pour le Président
du Conseil Général des Ardennes
la Directrice des services départementaux,

Signé : Edith CHRISTOPHE

Signé : Christiane DUFOSSÉ

A.R.S. – AGENCE REGIONALE DE SANTE

Décision : N° 2015- 062 du 30 janvier 2015 portant approbation de la convention de partenariat entre le Centre hospitalier de Vitry-le-François et le Centre Hospitalier Geneviève de Gaulle Anthoinoz de Saint-Dizier pour organiser le fonctionnement du Centre Périnatal de Proximité de Vitry-le-François

Le Directeur Général de l'agence régionale de santé
de Champagne Ardenne

Objet : Approbation par le directeur général de l'agence régionale de santé de la convention de partenariat entre les Centres Hospitaliers de Vitry-le-François et Geneviève de Gaulle Anthoinoz de Saint-Dizier pour la mise en place d'un Centre Périnatal de Proximité à Vitry-le-François

Vu le code de la santé publique et notamment les articles L.6122-1 à L.6122-20, R.6122-23 à R.6122-44, R.6123-39 à R.6123-53, D6124-35 à D6124-63

Vu le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

Vu le décret du 1er avril 2010 nommant Monsieur Jean-Christophe Paille Directeur Général de l'agence régionale de santé de Champagne-Ardenne ;

Vu le schéma régional d'organisation des soins du projet régional de santé de la région Champagne-Ardenne arrêté par le Directeur Général de l'agence régionale de santé de Champagne-Ardenne le 13 avril 2012 ;

Vu le contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens signé entre Centre Hospitalier de Vitry le François et l'Agence Régionale de Santé en date du 13 octobre 2012 ; et celui signé entre le Centre Hospitalier Geneviève de Gaulle Anthonioz de Saint-Dizier et l'Agence Régionale de Santé en date du 15 octobre 2012 ;

Vu la décision de Monsieur le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de Champagne-Ardenne en date du 24 juillet 2014 de transformer la maternité du Centre Hospitalier de Vitry-le-François en Centre Périnatal de Proximité ;

Vu l'appel à candidatures du 31 juillet 2014 lancé par le Centre Hospitalier de Vitry-le-François pour le choix d'un établissement partenaire pour le rattachement de son Centre Périnatal de Proximité et la mise en œuvre de son projet médical ;

Vu la réponse du Centre Hospitalier Geneviève de Gaulle Anthonioz de Saint-Dizier réceptionnée le 3 octobre 2014 et son audition par le Comité de sélection du Centre hospitalier de Vitry-le-François, le 20 octobre 2014 ;

Vu le choix du Comité de sélection en date du 24 octobre 2014, désignant le Centre Hospitalier Geneviève de Gaulle Anthonioz de Saint-Dizier comme partenaire ;

Vu l'avis de la Commission Médicale d'Etablissement du Centre Hospitalier de Vitry-le-François en date du 6 novembre 2014, l'avis de son Comité Technique d'Etablissement en date du 6 novembre 2014, l'avis de son directoire en date du 29 octobre 2014, l'avis de son conseil de surveillance en date du 7 novembre 2014 ;

Vu le courrier de Monsieur le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé en date du 21 novembre 2014, confirmant ce choix ;

Vu la convention entre le Centre Hospitalier de Vitry le François et le Centre Hospitalier Geneviève de Gaulle Anthonioz de Saint Dizier portant sur le fonctionnement du Centre Périnatal de Proximité, signée le 29 janvier 2015 ;

CONSIDERANT

que les modalités de coopération, telles que définies dans la convention de partenariat entre le Centre hospitalier de Vitry-le-François et le Centre Hospitalier Geneviève de Gaulle Anthonioz de Saint-Dizier pour organiser le fonctionnement du Centre Périnatal de Proximité du Centre Hospitalier de Vitry-le-François, répondent à l'objectif d'apporter à la population des femmes du bassin de vie de Vitry-le-François une offre de soins optimale de proximité comportant :

- un suivi pré et post natal
- un suivi gynécologique

que les missions du centre périnatal de proximité de Vitry le François, telles que définies dans la convention de partenariat, sont conformes aux dispositions de l'article R6123-50 du code de la santé publique,

DECIDE

Article 1 : En application de l'article R.6123-50 du code de la santé publique, la convention de partenariat entre le Centre hospitalier de Vitry-le-François et le Centre Hospitalier Geneviève de Gaulle Anthonioz de Saint-Dizier pour organiser le fonctionnement du Centre Périnatal de Proximité de Vitry-le-François, est approuvée.

Article 2 : La présente décision sera notifiée au Centre Hospitalier de Vitry-le-François et au Centre Hospitalier Geneviève de Gaulle Anthonioz de Saint-Dizier.

Article 3 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Châlons-en-Champagne dans le délai de deux mois à compter de sa notification. A l'égard des tiers, ce délai court à compter de la publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Champagne-Ardenne

Article 4 : Le Directeur Général de l'ARS Champagne-Ardenne, le directeur du Centre Hospitalier Geneviève de Gaulle Anthonioz de Saint-Dizier, la directrice du Centre Hospitalier de Vitry le François sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Champagne-Ardenne.

Fait à Châlons-en-Champagne, le 30 janvier 2015

le Directeur Général
de l'Agence Régionale de Santé de Champagne-Ardenne,

Signé : Jean-Christophe PAILLE

Arrêté ARS n° 2014 – 1288 du 08 décembre 2014 relatif à la cessation d'activité d'une société ambulancière

VU :

- le code de la santé publique, articles L 6312-1 à L 6312-5
- la loi n° 86.11 du 6 janvier 1986, relative à l'aide médicale urgente et aux transports sanitaires ;
- la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- l'ordonnance 2010-177 du 23 février 2010 de coordination avec la loi 2009-879 du 21/07/2010 ;
- le décret n° 87.964 du 30 novembre 1987, relatif au comité départemental de l'aide médicale urgente et des transports sanitaires terrestres ;
- le décret n° 87.965 du 30 novembre 1987 modifié par le décret n° 94-1208 du 29 décembre 1994 relatif à l'agrément des entreprises de transports sanitaires terrestres ;
- le décret n° 95.1093 du 5 octobre 1995, relatif à l'autorisation de mise en service de véhicules de transports sanitaires terrestres prévue par l'article L 6312-5 du code de la santé publique ;
- le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des Agences Régionales de Santé ;
- le décret du 1^{er} avril 2010 portant nomination des directeurs généraux des Agences Régionales de Santé ;
- l'arrêté du 5 octobre 1995, relatif à l'autorisation de mise en service des véhicules affectés aux transports sanitaires terrestres ;
- l'arrêté préfectoral n° 2011-1036 du 15 novembre 2011, accordant l'agrément 51.89 à Madame Sylvie DE GROOTE pour l'entreprise «AMBULANCES DE GROOTE » ;
- l'arrêté du 10 février 2009 fixant les conditions exigées pour les véhicules et les installations matérielles affectés aux transports sanitaires terrestres, modifié par l'arrêté du 28 août 2009 et l'arrêté du 05 mai 2011.

CONSIDERANT :

- le rachat de l'entreprise «AMBULANCES DEGROOTE» par Monsieur et Madame HANNEQUIN Germain,
- l'extrait du Kbis attestant l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés de la société TAXI-GERMAIN certifiant que Monsieur HANNEQUIN Germain a été nommé responsable et Madame BONNY Catherine épouse GERMAIN coresponsable, de la société « TAXI-GERMAIN » pour une durée indéterminée à compter du 01 janvier 2015,
- la cessation d'activité de Madame Sylvie DE GROOTE, responsable de l'entreprise «AMBULANCES De GROOTE» agrément 51-89 à compter du 01 janvier 2015.

ARRETE

Article 1er : L'agrément des transports sanitaires enregistré sous le n° 51-89 accordé à Madame Sylvie DE GROOTE, responsable de l'entreprise «AMBULANCES DE GROOTE» à MONTMIRAIL est définitivement retiré.

Article 2 : Monsieur le directeur général de l'Agence Régionale de Santé de Champagne Ardenne et le délégué territorial département compétent sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 3 : Le recours de cette décision peut être formé devant le tribunal administratif, 25 rue du Lycée 51000 CHALONS EN CHAMPAGNE, dans le délai de deux mois à compter de la notification du présent arrêté.

Fait à Châlons en Champagne, le 8 décembre 2014

Le Directeur Général de
l'Agence Régionale de Santé de Champagne Ardenne
Par ordre,
Le Directeur général adjoint,

Signé : Benoît CROCHET

A.R.S. – AGENCE REGIONALE DE SANTE

Service émetteur : Action Territoriale
Affaire suivi par : M. ERIC TEILLAY
Courriel : eric.teillay@ars.sante.fr

Téléphone : 03.26.66.79.10
Télécopie : 03.26.69.05.69
Refer : ET/IC/AT

Arrêté n° 2015 – 013 en date du 08 janvier 2015 relatif à l'agrément pour la création d'une société ambulancière

VU :

- le code de la santé publique, articles L 6312-1 à L 6312-5

- la loi n° 86.11 du 6 janvier 1986, relative à l'aide médicale urgente et aux transports sanitaires ;
- la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- l'ordonnance 2010-177 du 23 février 2010 de coordination avec la loi 2009-879 du 21/07/2010 ;
- le décret n° 87.964 du 30 novembre 1987, relatif au comité départemental de l'aide médicale urgente et des transports sanitaires terrestres ;
- le décret n° 87.965 du 30 novembre 1987 modifié par le décret n° 94-1208 du 29 décembre 1994 relatif à l'agrément des entreprises de transports sanitaires terrestres ;
- le décret n° 95.1093 du 5 octobre 1995, relatif à l'autorisation de mise en service de véhicules de transports sanitaires terrestres prévue par l'article L 6312-5 du code de la santé publique ;
- le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des Agences Régionales de Santé ;
- le décret du 1^{er} avril 2010 portant nomination des directeurs généraux des Agences Régionales de Santé ;
- l'arrêté du 21 décembre 1987 relatif à la composition du dossier d'agrément ;
- l'arrêté du 5 octobre 1995, relatif à l'autorisation de mise en service des véhicules affectés aux transports sanitaires terrestres ;
- l'arrêté préfectoral du 5 Janvier 1996 fixant le quota des véhicules de transports sanitaires du département de la Marne ;
- l'arrêté du 10 février 2009 fixant les conditions exigées pour les véhicules et les installations matérielles affectés aux transports sanitaires terrestres, modifié par l'arrêté du 28 août 2009 et l'arrêté du 05 mai 2011.

CONSIDERANT :

le dossier complet de création d'entreprise présenté par Monsieur HANNEQUIN Germain;
l'extrait du Kbis attestant l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés de la société TAXI-GERMAIN certifiant que M. HANNEQUIN Germain est Président de la société « SAS TAXI-GERMAIN » ;
la promesse synallagmatique de vente de fonds de commerce de Maître Jean-Pierre CHINCHILLA en date du 05 Août 2014, certifiant que M. HANNEQUIN Germain a été nommé Président et propriétaire de la société ambulancière « AMBULANCES DE GROOTE » au nouveau nom de « SAS TAXI-GERMAIN » pour une durée indéterminée à compter du 01 janvier 2015;
le rapport favorable de la visite de conformité du 09 septembre 2014.

ARRETE

Article 1 : L'arrêté du 2014-1287 du 08 décembre 2014 relatif à l'agrément pour la création de la société ambulancière est abrogé.

Article 2 : Est agréée à compter du 01 janvier 2015 en matière de transports sanitaires terrestres, l'entreprise suivante :

N° d'agrément	:	51-148
Raison sociale	:	SAS TAXI-GERMAIN
N° KBIS	:	537 837 031 RCS REIMS
Responsable	:	Monsieur HANNEQUIN Germain
Coreponsable	:	Madame BONNY Catherine épouse HANNEQUIN
Adresse siège	:	23 Place Frérot 51210 MONTMIRAIL
Adresse annexe	:	19 Avenue de l'Empereur 51210 MONTMIRAIL
Téléphone	:	03 26 81 12 45

Fait à Châlons en Champagne, le 8 janvier 2015

Pour le Directeur Général
de l'Agence Régionale de Santé de Champagne Ardenne
et par ordre,
le Directeur général adjoint,

Signé : Benoît CROCHET